

POLITIQUE

Scott Brison, septième candidat à la succession de Paul Martin

Page A 3



IRAK

Jawad al-Maliki est sommé de rétablir l'unité

Pages B 1 et B 2

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCVII N° 89

LE LUNDI 24 AVRIL 2006

87c + TAXES = 1\$

Ben Laden sort de son mutisme

Nouvelle diatribe contre l'Occident

Après plus de trois mois de silence, le chef du réseau terroriste al-Qaïda, Oussama ben Laden, est sorti de son mutisme hier pour dénoncer vertement la suspension par l'Europe et les États-Unis de l'aide au gouvernement palestinien du Hamas, preuve selon lui d'une



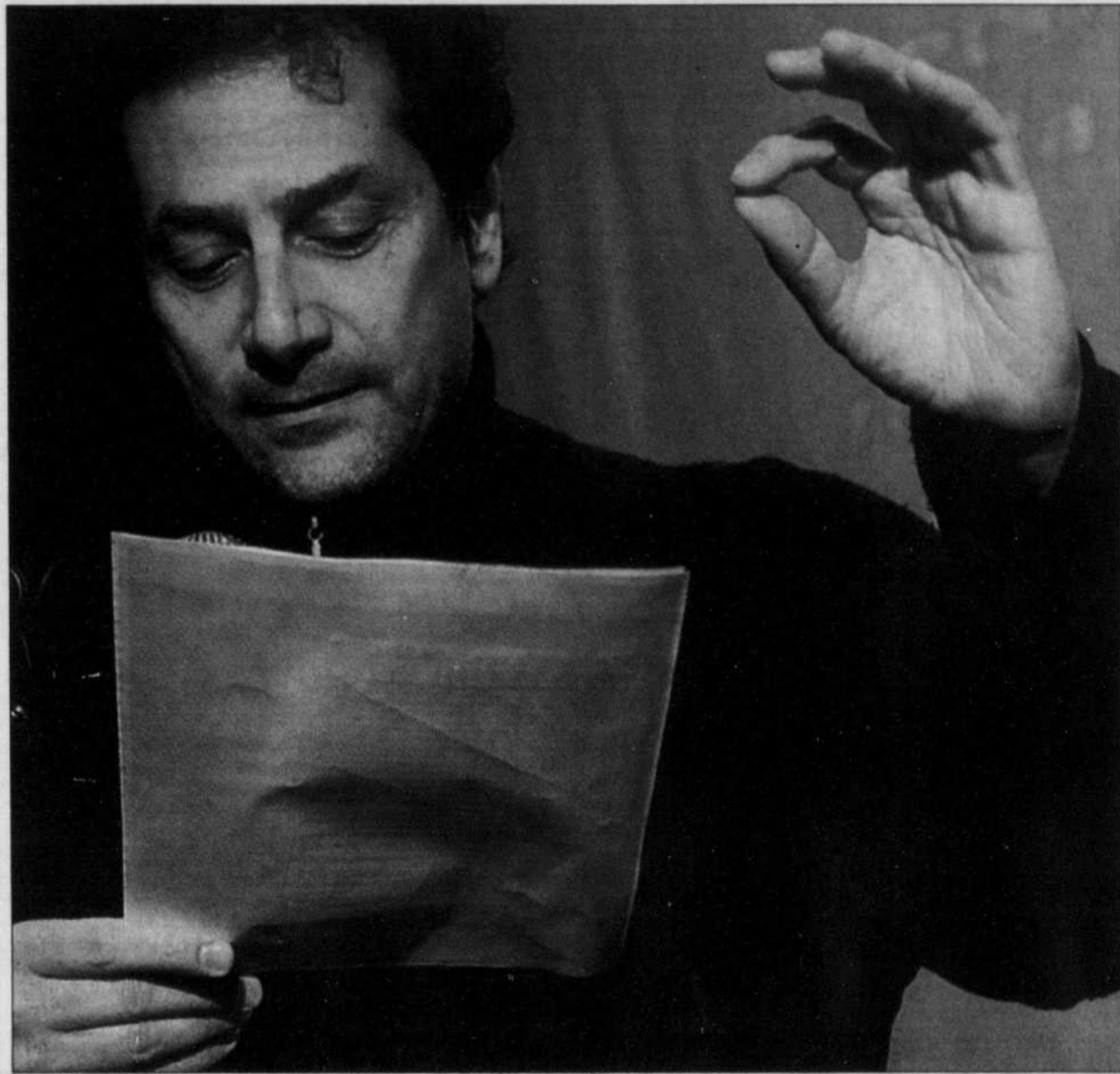
Oussama ben Laden

alliance judéo-chrétienne contre les musulmans. Dans un message audio diffusé par la chaîne d'information al-Jazira, il a aussi appelé à «une guerre

de longue durée contre les voleurs croisés» qui sévissent dans la région soudanaise du Darfour. «Le blocus qu'impose l'Occident au gouvernement du Hamas prouve qu'il y a une guerre des croisés sionistes contre l'islam», a lancé Ben Laden. «Je dis que cette guerre relève de la responsabilité commune du peuple et des gouvernements [occidentaux]. Tandis que la guerre continue, ils envoient leurs fils sous les drapeaux pour se battre contre nous et ils continuent à apporter un soutien financier et moral tandis

VOIR PAGE A 8: BEN LADEN

Capitale du livre: Turin succède à Montréal



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

L'ÉCRIVAIN ITALIEN Gian Luca Favetto a eu l'honneur de lire des extraits de son ouvrage Si tu vois le futur, dis-lui de ne pas venir hier au théâtre Le National, où s'écrivait le dernier chapitre de «Montréal, capitale mondiale du livre», événement qui passe le flambeau à la ville de Turin. Sur le thème «Je t'écrirai encore demain», cette soirée a été l'occasion de voir et d'entendre plusieurs amants de la littérature, dont Michel Garneau, Tomás Jensen, Dany Laferrière, Pascale Montpetit, Chloé Sainte-Marie et Alain Stanké. Le 23 avril est aussi la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur. Cette date, qui marque l'anniversaire de la disparition de Cervantes et de Shakespeare, a été choisie par l'UNESCO afin d'encourager chacun à découvrir le plaisir de la lecture.

Une voie rapide pour expulser des locataires

Québec prépare un projet de loi contre les mauvais payeurs

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Québec prépare un projet de loi pour introduire une procédure-éclair afin d'expulser les locataires dont le loyer est en retard de plus de trois semaines, en dépit du fait qu'il s'agisse des causes traitées le plus rapidement à l'heure actuelle par la Régie du logement.

Selon les informations recueillies par le Devoir, le locataire recevrait par huissier une copie de la plainte pour non-paiement de loyer, un formulaire de contestation et se verrait assigner une date d'audience. S'il ne conteste pas par écrit la plainte du propriétaire dans un délai de 10 jours, selon le scénario sur la table à dessin, il serait automatiquement condamné par un greffier, ce qui entraînerait son expulsion du logement. Cette nouvelle procédure s'inspire de celle mise en place par l'ancien gouvernement de Mike Harris en Ontario en 1997, vivement critiquée par les associations de locataires ontariennes.

Si le locataire décide de contester, il serait alors entendu en audience par un régisseur de la Régie du logement, comme c'est le cas actuellement.

VOIR PAGE A 8: LOCATAIRES

L'ENTREVUE

Mauvais coton

Indignation et action, l'exemple d'un élan Québec-Mali contre la mondialisation

C'est un témoignage sur les méfaits de la mondialisation et les effets du commerce équitable que livre le Malien Moussa Konaté, artisan du développement durable. L'histoire d'une fraternité entre des Québécois et des Africains qui se battent pour qu'on les aide à se passer de l'aide.

SÉBASTIEN BARANGÉ

Lorsqu'il donne ses conférences à Montréal ou ailleurs, Moussa Konaté porte la tenue traditionnelle de son pays. «Quand je porte ces habits, je me sens dans ma vraie peau et fier de représenter l'Afrique. Je suis né quelque part.» Et malheureusement, après la colonisation française, les luttes intestines, l'exploitation et les dictatures, ce «quelque part» continue de souffrir. Ces pays d'Afrique, comme le Mali, appriovés à peine la démocratie que, déjà, ils doivent affronter la mondialisation qui ne connaît pas de règles et écrase les États-nations. Enseignant au Mali, Moussa Konaté a pris, presque par hasard, à l'occasion d'un jumelage avec le village de Sainte-Elisabeth au Québec, les chemins de l'aide internationale. Chargé du développement local au Mali pour SUCO (Solidarité Union Coopération) il constate, jour après jour, les conséquences de la



LISA SFRISCO
Moussa Konaté

VOIR PAGE A 8: KONATÉ

INDEX

Annonces	B 2	Idées	A 7
Avis publics	B 4	Météo	B 4
Convergence	B 7	Monde	B 1
Culture	B 8	Mots croisés	B 4
Décès	B 2	Religions	B 6
Économie	B 5	Sudoku	B 2
Éditorial	A 6	Télévision	B 6

PERSPECTIVES

Orford: la vraie course d'obstacles commence

Louis-Gilles Francœur



Un parc à protéger!

JACQUES NADEAU LE DEVOIR
La manifestation de samedi à Montréal est la plus importante jamais tenue au Québec sur une question environnementale.

Pour certains, la manifestation de samedi à Montréal contre la privatisation partielle du parc national d'Orford a servi de soupe de sécurité en permettant aux opposants de laisser échapper la pression. Québec pourrait enfin, se disent-ils, ouvrir la porte par loi spéciale à un projet immobilier de plusieurs centaines de millions dont les impressionnants profits couvriraient, du moins pour un temps, le déficit de la station de ski que l'Estrie ne veut pas voir disparaître.

Mais ce qui peut apparaître comme la fin de la course à obstacles pourrait bien, dans la réalité, n'être que le coup d'envoi d'une course dont les aléas risquent d'inquiéter chaque jour davantage les banquiers, financiers et investisseurs potentiels.

La manifestation, à laquelle ont participé 12 000 personnes, traduit la virulence d'une opposition que la mise en réserve par Québec de terres basses au nord du mont Orford ne va visiblement pas désarmer. À n'en point douter, il s'agit de la plus importante manifestation sur une question d'environnement jamais tenue au Québec et peut-être même au Canada. Un sondage révélait récemment que trois Québécois sur quatre s'opposent au projet. Cette opposition pourrait bien ne pas fondre aussi facilement que la neige de la station de ski.

D'autre part, l'avertissement lancé de la tribune, samedi, par le chef du Parti québécois, André Boisclair, ouvre la porte à une remise en question du projet si cette formation politique devait remporter le prochain scrutin électoral.

«Si j'avais un conseil à donner à M. L'Espérance [le gestionnaire de la station qui parraine le projet

VOIR PAGE A 8: ORFORD

PÉTROLE

Cinq raisons pour lesquelles le prix restera élevé

À lire en page B 1

LE PRIX DES libraires du Québec 2006

Finalistes

Catégorie Roman québécois :



Le lauréat sera annoncé le 8 mai 2006

www.prixdeslibraires.qc.ca

• LES ACTUALITÉS •

Lobby et politique

Les temps changent, dit Cannon

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Le bras droit de Stephen Harper au Québec et ministre fédéral des Transports, Lawrence Cannon, a fait en 1994 ce que la nouvelle Loi fédérale sur l'imputabilité va interdire sous peu: devenir lobbyiste auprès du gouvernement à peine deux semaines après l'avoir quitté.

Le 10 janvier 1994, Lawrence Cannon démissionnait de son poste de ministre des Communications du gouvernement du Québec. Environ deux semaines plus tard, le 27 janvier, il annonçait son entrée à titre de vice-président chez Unitel, une entreprise de télécommunications. À ce poste, M. Cannon devait assurer les relations de la compagnie avec le gouvernement qu'il venait tout juste de quitter. À l'époque, le concurrent d'Unitel, Bell-Québec, n'avait pas apprécié et avait publiquement fait savoir son mécontentement.

Lors d'un court entretien avec *Le Devoir*, Lawrence Cannon a reconnu qu'une telle pratique de la part d'un ministre fédéral serait dorénavant interdite. «Absolument, ce sera impossible à faire, ce sera interdit», dit-il.

Mais il tient tout de même à tempérer les apparences de conflit d'intérêts de l'époque. «Il faut rappeler que les télécommunications, ça relève du fédéral et non pas du Québec. Ça aurait été différent si c'était de compétence provinciale.»

La nouvelle loi fédérale sur la responsabilisation, qui donne un grand coup de balai dans plusieurs pratiques au sein du gouvernement du Canada, est en effet très claire. Dorénavant, un ministre ne pourra pas devenir lobbyiste durant les cinq années suivant son départ du gouvernement. C'est trois ans de plus que l'ancienne disposition de la loi.

Lawrence Cannon y voit un grand pas en avant pour assainir certaines mœurs politiques. «Les temps changent et c'est tant mieux», dit-il. Avant, on pouvait aussi rouler à 120 milles à l'heure sur l'autoroute et il n'y avait pas de problème. Il faut s'adapter. Si dans dix ans, ça change encore et que les ministres sont bannis à vie du métier de lobbyiste, il faudra s'y faire.»

Selon lui, cette disposition très sévère ne rebute pas des personnes compétentes du secteur privé de faire le saut en politique, même si elles devront s'abstenir de profiter de leur expérience à leur sortie, comme il l'avait lui-même fait. «Il y a beaucoup de facteurs à considérer avant de se lancer dans un métier aussi exigeant que la politique, que ce soit la famille ou la charge de travail. Je ne crois pas que la loi [sur la responsabilisation] sera un facteur ultime de décision», dit-il.

Le Devoir



Lawrence Cannon

Protocole réduit pour les soldats morts en Afghanistan

Ottawa — L'unifolié ne flottera plus à mi-mât sur la Tour de la paix, sur la Colline parlementaire, et il serait étonnant que le premier ministre Stephen Harper se rende à la base des Forces armées canadiennes de Trenton, en Ontario, pour accueillir les dépouilles des derniers soldats canadiens morts en Afghanistan.

Il ne s'agit pas d'un manque de respect envers les militaires canadiens ou leur famille cependant, ont estimé hier des observateurs politiques et militaires. Il s'agit simplement de revenir au protocole traditionnel et de mettre fin à ce que certains militaires de carrière considéraient déjà comme une «exagération» médiatique et publique de ce qui est inévitable en temps de guerre.

«Je pense aux personnes indécises quant à leur appui pour nos soldats, dont ils ne comprennent d'ailleurs pas la mission», a remarqué le major-général à la retraite Lewis MacKenzie, en faisant allusion aux manchettes alarmantes des quotidiens sur les dernières victimes canadiennes de la guerre en Afghanistan.

«Comme ancien membre du Régiment d'infanterie légère Princesse Patricia, je me dis que c'est franchement exagéré.» Depuis qu'un pilote de F-16 américain a tué les premiers soldats canadiens en Afghanistan, en lâchant une bombe sur eux par erreur, en avril 2002, les médias ont couvert en long et en large tous les inci-

dents ayant impliqué des soldats canadiens dans ce pays. À l'époque, le premier ministre Jean Chrétien, les chefs des partis d'opposition aux Communes et le commandement de l'armée avaient assisté au retour des dépouilles des soldats à la base de Trenton, une formule qui a été appliquée par la suite pour les autres victimes du conflit. Aux États-Unis, par comparaison, le Pentagone ne fournit aucune information aux médias sur les soldats américains morts en Irak depuis le début de l'invasion de ce pays en 2003.

Ainsi, hier, alors que les journaux canadiens faisaient grand état de la mort des soldats Matthew Dinning, Myles Mansell, William Turner et Randy Payne, au sud de la frontière, la majorité des journaux ne faisait que mentionner que huit soldats américains étaient morts en Irak en fin de semaine.

Bien qu'aucune décision n'ait été rendue officielle, tout indique que le premier ministre Harper ne se rendra pas à Trenton pour accueillir les dépouilles des quatre dernières victimes canadiennes mortes en service. Quant au drapeau canadien, il n'avait pas été hissé à mi-mât sur la Tour de la paix pour les quatre soldats morts en Afghanistan avant ceux de la dernière fin de semaine.

Presse canadienne



JOSHUA ROBERTS REUTERS

Conférence de presse hier des hauts responsables de la Banque mondiale

Allègement de la dette des pays pauvres

Washington — Les pays membres de la Banque mondiale ont formellement entériné ce week-end l'annulation de 37 milliards de dollars de dette de pays pauvres, mais ont aussi mis en garde contre les risques de surendettement à l'avenir.

«Les pays qui ont obtenu cet allègement de leur dette devraient éviter l'accumulation de nouvelles dettes», a averti hier le président du comité de développement, instance dirigeante, de la Banque mondiale, le ministre colombien des Finances Alberto Carrasquilla, lors de la réunion de printemps de l'institution à Washington. L'annulation de la dette de 17 pays pauvres parmi les

plus endettés de la planète, essentiellement africains, auprès de la Banque mondiale, a été définitivement adoptée par les gouverneurs de l'institution et pourra entrer en vigueur le 1^{er} juillet prochain.

La dette de 3,3 milliards de dollars due au Fonds monétaire international avait déjà été définitivement annulée en janvier. Cette annulation de dette due par les pays les plus pauvres aux institutions multilatérales avait été décidée l'an dernier lors d'un sommet des pays riches du G8.

Agence France-Presse

Réglementation sur les OGM

Le Vermont creuse le sillon

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Notre voisin le Vermont pourrait devenir le premier Etat nord-américain à renvoyer aux fabricants d'OGM la responsabilité civile de la contamination éventuelle des champs agricoles qui abritent des cultures traditionnelles, même si le projet de loi, dont le texte définitif a été arrêté jeudi, est beaucoup moins dur que celui élaboré par le Sénat vermontais l'an dernier.

Le projet de loi initial empêchait en effet un agriculteur d'en poursuivre un autre dont les semences OGM auraient contaminé son champ. La responsabilité de la contamination était alors, par la loi, renvoyée automatiquement au fabricant des OGM mis en cause, ce qui ouvrait alors la voie à une indemnisation financière. Cette logique est à l'opposé du jugement controversé de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Perry Schmeiser, qui a statué qu'un fermier dont le champ avait été contaminé par des semences OGM de Monsanto devait payer pour cause de piraterie de brevet des redevances à la multinationale qui les avait produites. Le nouveau projet de loi mis au point par une négociation entre le Sénat et la Chambre législative du Vermont est un compromis qui ne satisfait pas entièrement les deux parties. Il fait disparaître le principe de la responsabilité automatique des fabricants d'OGM, mais prévoit que les victimes de contaminations par des semences OGM bénéficieront, pour des dommages dépassant 3500 \$, des mêmes droits qu'un consommateur aux prises avec les séquelles d'une nuisance ou les problèmes d'un produit mal conçu. On ne parle plus des OGM dans le projet de loi, mais on assimile les droits des fermiers lésés à ceux des consommateurs, en leur accordant les mêmes droits de poursuite.

De plus, le projet de loi enlève aux fabricants la possibilité de plaider l'usage courant des OGM dans une région où ils seraient devenus la norme industrielle. Il ne sera donc pas possible de plaider que les semences OGM sont monnaie courante et qu'elles sont en quelque sorte la norme de l'industrie. Le projet de loi part toujours du principe, comme sa première version, que les semences traditionnelles n'ont jamais causé de problèmes, ce qui renvoie un fardeau prépondérant de preuve aux fabricants d'OGM.

Les adversaires du projet de loi, que le gouverneur républicain Jim Douglas pourrait paralyser momentanément par un veto, estiment que le Vermont donnera l'impression qu'il est contre le progrès technologique et que les fabricants d'OGM pourraient ne plus y vendre leurs produits. Cette perspective réjouit d'autres agriculteurs qui voient la possibilité de dominer plus facilement le marché des produits plus naturels. Le projet de loi ne prévoit pas cependant la possibilité pour les individus ou des groupes de poursuivre les fabricants d'OGM si leurs produits contaminaient des espèces sauvages.

Le Devoir

Arrêtez de travailler pour les pétrolières.

TDI. Plus de 1000 km avec un seul plein.



Terminé les sacrifices et les privations. Avec la Jetta TDI^{MD}, oubliez les hausses du prix de l'essence et profitez de la puissance sans compromis de son moteur turbo à injection directe. Environ mille kilomètres avec un seul plein*, de quoi vous mener loin, très loin des stations-service et de leur gourmandise.

La Jetta TDI
2006À partir de
289\$
par moisLocation
48 moisVisitez vw.ca/consommation ou appelez au 1 888 ROULE VW pour plus de détails.

Acompte de 2 813 \$. Frais de préparation de 275 \$. *L'offre s'applique à une Jetta TDI 2006, de base, 5 vitesses, neuve, en stock. Photo à titre indicatif seulement. Frais de transport inclus. Taxes, immatriculation, assurances, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers (jusqu'à 46 \$), frais administratifs du concessionnaire (le cas échéant) et frais de 12 ¢ du km après 80 000 km en sus. Offre sujette à l'approbation du crédit de Volkswagen Finance, une division de Crédit VW Canada Inc. Offre en vigueur à partir du 1^{er} avril 2006. Cette offre est d'une durée limitée et peut être retirée en tout temps sans préavis. Chez les concessionnaires Volkswagen participants du Québec seulement. Quantité limitée. Les stocks peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre et un échange entre concessionnaires peut donc être requis. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. Ne s'applique qu'aux locations faites à des particuliers. Tous les détails sur vw.ca et chez votre concessionnaire. *Basé sur une moyenne ville (6,6 L/100 km/roule (5,2 L/100 km) des données publiées par Transports Canada pour la Jetta TDI équipée d'une boîte manuelle et d'un moteur TDI de 1,9 L. La consommation réelle dépend des conditions et habitudes de conduite et des équipements additionnels du véhicule.

Jean-Guy Dubuc 5,6 et 7 mai 2006
 Un instant... pour donner!
 99,3 fm
 11^e Radio-Don de Radio Ville-Marie

Jean-Guy Dubuc 5,6 et 7 mai 2006
 Un instant... pour donner!
 99,3 fm
 11^e Radio-Don de Radio Ville-Marie

POLITIQUE

Scott Brison, septième candidat à la succession de Paul Martin

ALEXANDRE SHIELDS



PAUL DARROW REUTERS

Scott Brison, 39 ans et ouvertement homosexuel

Le député néo-écossais Scott Brison est devenu hier le septième candidat à briguer la succession de Paul Martin à la tête du Parti libéral du Canada. L'homme de 39 ans, qui dit faire partie d'une nouvelle génération de leaders, a choisi de jouer à fond la carte du progressisme social et de la responsabilité en matière environnementale pour tenter de se démarquer des autres colistiers.

Cet ancien ministre des Travaux publics du cabinet Martin souhaite réformer la fiscalité fédérale, faire appel à la vigueur entrepreneuriale des communautés multiculturelles du Canada afin d'établir des liens avec les marchés émergents, améliorer la situation socio-économique des Autochtones et faire du Canada un leader mondial de la mise au point de technologies énergétiques «vertes». Devant des partisans de sa circonscription, il a d'ailleurs adopté le ton de l'ouverture en soutenant que «des concepts comme le multiculturalisme, le bilinguisme, la péréquation et la Charte des droits et libertés ne sont pas basés sur des sondages ou sur une idéologie, mais bien sur des principes et sur des objectifs à réaliser».

Vantant ses origines modestes, il a exprimé sa volonté que le Canada soit compétitif en matière économique, fustigeant au passage l'attitude de ceux qui voudraient enfermer le Parti libéral dans un carcan de centre droit ou de centre gauche. «Je suis né pendant les années 60, mais je n'en suis pas resté là, et il ne faut pas que notre parti en reste là non plus, a-t-il expliqué. Les défis et les possibilités qui nous attendent au XXI^e siècle sont trop complexes pour qu'on s'en tienne à une idéologie rigide et dépassée».

Au sujet de la place du Québec, M. Brison a rappelé à ses partisans que la province a non seulement «contribué à faire du Canada un pays distinct [...] dans le monde», mais elle a aussi «enrichi la culture canadienne» et «fait du Canada un pays plus progressiste dans le domaine social».

Prenant acte de la débâcle des libéraux fédéraux au Québec aux dernières élections, il a dit vouloir faire tout ce qui est en son possible pour «mériter le respect et l'appui des Québécois». Il a même décoché quelques flèches à l'endroit de la stratégie déployée par son propre parti. «Nous ne battons jamais Stephen Harper si nous nous bornons à l'attaquer, a-t-il soutenu. Nous devons mériter la confiance et le respect de la population canadienne en lui faisant savoir quels sont nos objectifs, ce en quoi nous croyons et ce que nous entendons faire pour bâtir un Canada meilleur».

deux importants obstacles qu'il aura à surmonter s'il espère succéder à Paul Martin.

Un engagement à faire campagne afin d'être élu à la Chambre des communes pourrait lui permettre de convaincre les libéraux de sa fidélité au parti. Cependant, il lui sera probablement plus difficile de dissiper les doutes nés de ses cinq années — animées et marquées par la récession — passées au poste de premier ministre de l'Ontario, avant qu'il n'ait été chassé du pouvoir par des électeurs irrités, en 1995. Défaits lors des élections de l'hiver dernier, les libéraux fédéraux cherchent à reprendre le pouvoir le plus rapidement possible et, pour cela, il leur faudra choisir un dirigeant acceptable aux yeux des électeurs de la plus importante province du pays.

Le Devoir
 Avec la Presse canadienne

Une course à dix

avec l'entrée officielle aujourd'hui de Bob Rae dans la course libérale fédérale, le contingent des aspirants à la succession de Paul Martin sera à peu près complet. Ne manqueraient vraisemblablement plus à l'appel que le ministre ontarien Gerard Kennedy — qui a déjà démissionné de son poste au cabinet de Dalton McGuinty pour se lancer dans la campagne — et Ken Dryden dont la période de réflexion serait sur le point d'aboutir à une décision favorable.

La course libérale se ferait donc à dix, un candidat de plus que celle du Parti québécois l'automne dernier, ce qui laisse présager des débats laborieux. Les ressemblances avec la course péquiste s'arrêtent cependant là.

Contrairement à Pauline Marois, les femmes de la course libérale, l'avocate Martha Hall Findlay et la députée Carolyn Bennett, partent toutes les deux de très loin. Et Scott Brison, premier candidat ouvertement gai à se présenter à la direction du PLC après avoir été le premier à le faire au niveau fédéral à l'époque de l'ancien Parti progressiste-conservateur, aura fort à faire pour se hisser dans le peloton de tête. Ses carences en français en particulier risquent de lui coûter cher.

Car, en matière de langue, on assistera décidément à une course à deux vitesses. Dans l'état actuel de leur français, la moitié des aspirants libéraux — dont le Néo-Écossais Brison et Ken Dryden — auraient de la difficulté à faire figure honorable dans un débat des chefs électoral. Et si on reproche parfois aux commentateurs francophones d'être sévères dans leurs évaluations du français des politiciens anglophones, l'inverse est également vrai. Ainsi, l'anglais parfois raboteux de Stéphane Dion inspire des doutes à certains observateurs.

La succession de Paul Martin sera une affaire presque exclusivement ontarienne

À l'image de l'état du PLC, la succession de Paul Martin sera une affaire presque exclusivement ontarienne. Elle ne met en vedette aucun candidat de l'Ouest et un seul représentant du Québec et des Maritimes respectivement. Symptôme du caractère très ontarien de l'événement, la campagne s'annonce déjà comme un règlement de comptes par personnes interposées entre deux anciens premiers ministres de cette province. David Peterson s'est rangé derrière Michael Ignatieff avec tout son clan dans l'espoir qu'il bloquera la route à l'homme qui l'avait chassé du pouvoir à Queen's Park il y a 16 ans.

L'entrée en lice de l'ex-premier ministre néo-démocrate ravivera-t-elle également les plaies de la guerre civile qui a déchiré le PLC ces dernières années? Chose certaine, Bob Rae est un membre honoraire du clan Chrétien. Son frère John a été l'architecte des victoires de l'ancien premier ministre. L'indiscutable bras droit de Jean Chrétien, Eddie Goldenberg, appuie ouvertement sa candidature.

Soucieux de ne pas avoir l'air du représentant du seul clan Chrétien, M. Rae s'affichera aujourd'hui avec au moins un membre de la mouvance de Paul Martin. Pour l'essentiel, l'ancienne garde du premier ministre défait s'est tenue à l'écart de la mêlée jusqu'à présent. Occupés à lécher leurs plaies et stigmatisés par leurs récents déboires, ses membres ne sont pas en état de jouer un rôle déterminant dans cette affaire. Mais cela ne les empêchera pas de surveiller de très près le poulain de M. Chrétien au cours des prochains mois.

D'autant que, contrairement aux courses libérales des vingt dernières années, celle-ci n'a pas de favori en titre. Cela ne signifie pas que tous les candidats partent à égalité. Aujourd'hui, Bob Rae rejoint Michael Ignatieff en tête d'un peloton encore bien informé.

Malgré l'entrée en lice de plusieurs intellectuels, on a davantage vu de nouveaux visages qu'entendu de nouvelles idées en ce début de campagne. Mais certaines tendances commencent néanmoins à se dégager. Parmi celles-ci, il faut noter la large place que la course promet de faire à la question de l'environnement.

Deux candidats, Stéphane Dion et Scott Brison, ont décidé d'en faire leur cheval de bataille. Si le thème s'imposait de lui-même à l'ex-ministre de l'environnement, le choix de M. Brison, un candidat identifié au courant plus conservateur du parti, témoigne du sentiment grandissant de ce que le dossier pourrait devenir le talon d'Achille de Stephen Harper.

Avec l'arrivée de Bob Rae dans la course, c'est également l'idée d'une éventuelle union de la gauche qui débarque officiellement dans le paysage. Déjà, Michael Ignatieff avait signifié son intention de positionner le PLC au centre-gauche.

En principe, les néo-démocrates disent qu'ils se réjouissent plutôt de la défection d'un ex-premier ministre dont le bilan a tiré son ancien parti vers le bas en Ontario tout comme de la présence dans la course libérale d'un candidat identifié à la guerre en Irak comme M. Ignatieff.

Mais, dans les faits, un homme averti en vaut deux. Jack Layton est déjà en campagne pour empêcher le PLC de rogner ses ailes aux prochaines élections. Comme on l'a vu cette semaine, le premier ministre Harper aussi.

Car la campagne libérale est encore très jeune. Après tout, hier encore, on écrivait que l'arrivée de Stephen Harper et de Peter MacKay à la tête de leurs partis respectifs constituait un coup fatal pour le projet d'union de la droite. Et quand M. Harper a pris la direction d'une droite réunifiée il y a trois ans, plusieurs ont (hâtivement) conclu que le nouveau Parti conservateur allait sauter encore bien des tours avant d'arriver au pouvoir. Il y a six mois, combien d'observateurs auraient imaginé qu'un discours du chef conservateur attirerait autant de gens d'affaires à Montréal que s'il avait été prononcé au centre-ville de Calgary?

Chantal Hébert est chroniqueuse politique à Radio-Canada.

Chantal Hébert est chroniqueuse politique à Radio-Canada.

Chantal Hébert est chroniqueuse politique à Radio-Canada.

Chantal Hébert est chroniqueuse politique à Radio-Canada.

Chantal Hébert est chroniqueuse politique à Radio-Canada.

chbert@thestar.ca
 Chantal Hébert est chroniqueuse politique
 au Toronto Star.

Contre MacKay

Agé de 39 ans et ouvertement homosexuel, le député de Kings-Hants n'en est pas à sa première tentative pour diriger une formation politique fédérale. En 2003, il s'était présenté contre Peter MacKay à la direction du Parti progressiste-conservateur du Canada.

Il avait quitté ce parti quelques mois plus tard, parce qu'il rejetait la fusion qui se tramait avec l'Alliance canadienne. Il s'est toutefois défendu d'être un transfuge. «Je n'ai pas choisi le Parti libéral parce que ça m'accommodait. [...] Si j'ai choisi le Parti libéral, c'est parce que je crois aux valeurs libérales. Nos valeurs sont notre force. Je crois qu'il faut être progressiste en matière sociale, compétitif en matière économique et responsable en matière

Voyages coûteux

Ottawa — Deux récentes vérifications portant sur les dépenses de fonctionnaires du ministère de Pêches et Océans Canada (MPO) ont relevé plusieurs abus en matière de voyages aériens.

Les abus en question sont survenus l'automne dernier, a appris la Presse canadienne, soit alors même que le ministère affirmait avoir réglé ses problèmes de voyages abusifs aux frais des contribuables.

Les vérifications ont été effectuées à la demande du sous-ministre Larry Murray, après qu'il eut été mis au courant par ses hauts fonctionnaires. Dans un premier temps, on apprend que 31 représentants du ministère se sont rendus dans la capitale estonienne, Tallinn, du 19 au 23 septembre dernier pour la rencontre annuelle de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, un voyage qui a coûté au total 250 000 \$.

Un autre voyage de fonctionnaires, cette fois pour la réunion annuelle de la Garde côtière auxiliaire canadienne à L'Anse-au-Loup,

au Labrador, du 23 au 25 septembre, a coûté 10 000 \$. Selon les vérificateurs, cinq représentants du MPO ont voyagé en classe affaires, soit 4765 \$ de plus en moyenne par billet qu'en classe économique.

Il faut dire que les billets d'avions en classe affaires ne sont acceptés que pour certains hauts fonctionnaires, et cela seulement si le voyage dure plus de neuf heures sans escale.

Par ailleurs, deux des 31 voyageurs à Tallinn n'avaient pas été autorisés à faire ce voyage. Quant au séjour à L'Anse-au-Loup, la plupart des participants du MPO n'avaient pas été autorisés à faire ce voyage.

En outre, des épouses de fonctionnaires ont pu faire le voyage gratuitement à bord de l'avion nolisé, ce qui n'était pas autorisé non plus.

Les deux rapports de vérification obtenus par la Presse canadienne sont datés du 6 février dernier.

Presse canadienne

EN BREF

Tremblay sollicitera un 3^e mandat

Le maire de Montréal, Gérald Tremblay, entend solliciter un 3^e mandat lors des élections muni-

cipales de 2009. S'il était réélu, à l'âge de 67 ans, il deviendrait le 2^e maire de Montréal à réussir l'exploit, depuis Jean Drapeau. Les ex-maires Pierre Bourque et Jean Doré ont tenté de se faire élire trois fois consécutives, mais ils ont échoué, respectivement en 2001 et 1994. — PC

Par un collectif d'auteurs
 Sous la direction de: Julie DUCHESNE

À PAS DE GÉANT

Enseignement moral
 1^{er} cycle du primaire

Manuel - 27,25 \$ chacun

Les éditions LA PENSÉE
 (514) 948-9042

En vente dans toutes les librairies
 Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

Par un collectif d'auteurs
 Directeur de la collection

Yvan RHEAULT

Collection
LÉZARDS PLASTIQUES

1^{er} cycle approuvé par le MELS
 2^e cycle en cours de parachèvement

Manuels A et B - 19,50 \$ chacun

GUÉRIN, éditeur MELS
 (514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies
 Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

ROLEX
 Explorer II
 Acier

Bijouterie Gambard
 Vente et service technique
 630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL
 (514) 866-3876

• LES ACTUALITÉS •

Témoignages contre les injustices



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

EXASPÉRÉS par «les injustices infligées aux migrants» au nom de la sécurité nationale, quelques associations de défense des droits des immigrants ont tenu cette fin de semaine une «commission populaire sur les mesures «sécuritaires» en immigration».

Les autochtones sous la coupe de la loi «blancheur» de Harper

La volumineuse Loi sur l'imputabilité aura des répercussions sur les groupes autochtones du pays. La chose est passée inaperçue tellement la loi ratisse large, mais les premières nations concernées, elles, se préparent déjà à livrer bataille.

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — En élargissant les pouvoirs du Vérificateur général, la nouvelle Loi sur l'imputabilité permettra à Sheila Fraser d'enquêter sur l'utilisation faite par les quelque 585 conseils de bande autochtones du Canada des fonds publics fédéraux.

ments provinciaux et municipaux qui reçoivent de l'argent d'Ottawa. «Si le gouvernement du Canada entend vraiment reconnaître les droits des Premières Nations comme le fait la Constitution du Canada, et maintenir les relations de gouvernement à gouvernement que nous avons si durement bâties, il veillera à ce qu'une telle mesure discriminatoire soit rayée de la version finale du projet de loi», indique un communiqué de presse de l'APN.

L'APN ne s'oppose pas à toute forme de surveillance. Elle appelle de tous ses vœux la mise en place d'un vérificateur général et d'un ombudsman assignés spécifiquement à la question autochtone.

Possibles

En élargissant les pouvoirs du Vérificateur général, le gouvernement ne rend pas pour autant automatiques les enquêtes sur les groupes autochtones. Il les rend tout simplement possibles. L'utilisation faite par les conseils de bande

de Canada des fonds fédéraux restera tout aussi opaque qu'avant. Car si les conseils ont l'obligation de fournir au ministère des Affaires indiennes un rapport annuel, ces rapports ne sont pas de nature publique. Certains conseils de bande les diffusent volontairement, mais rien dans la loi ne les y oblige.

L'organisme Femmes autochtones du Québec déplore l'initiative justement pour cette raison. Certes, il existe des problèmes de responsabilisation dans les administrations autochtones, mais l'élargissement des pouvoirs du Vérificateur général n'améliorera en rien la capacité de la population autochtone en général d'obtenir une meilleure reddition de comptes.

«Comment la femme d'une petite communauté de 500 personnes va-t-elle plus pouvoir se défendre?», demande la porte-parole Caroline Nepton.

D'autres organisations, comme le Congrès des peuples autochtones, y voient quand même un premier pas dans la bonne direction. «En étant moi-même un Indien inscrit vivant hors réserve, c'est beaucoup plus difficile d'avoir les informations concernant le financement que reçoivent les conseils de bande et où cet argent-là est dépensé», explique Patrick Brazeau, chef du Congrès.

Les autochtones vivant hors ré-

serve pour qui le conseil de bande reçoit quand même un financement per capita n'ont pas toujours accès aux services qui leur reviennent, se plaint M. Brazeau. «Il y en a absolument beaucoup, des abus. Il y a même des chefs qui habitent hors réserve parce qu'ils savent que leur propriété vaudra plus cher.»

Toute tentative de modifier les pratiques administratives et gouvernementales autochtones s'avère une aventure périlleuse. L'ex-ministre libéral des Affaires indiennes, Robert Nault, l'a appris à ses dépens. M. Nault avait entamé un long processus de consultation avant de présenter un projet de loi en 2002 obligeant les conseils de bande à se doter de normes démocratiques et administratives plus serrées.

On voulait que la présentation d'un budget et la rémunération des chefs de bande soient obligatoires, par exemple, et que des codes régissant les conflits d'intérêts soient adoptés.

La levée de boucliers a été telle que, lorsque Paul Martin a pris le rênes du pouvoir, il a annoncé qu'il ne reviendrait pas à la charge avec cette initiative. Le Congrès des peuples autochtones avait été, encore une fois, une des seules organisations nationales à l'appuyer.

Le Devoir

Guerre fratricide dans les rangs péquistes à l'UQAM

Un souverainiste à la double identité

KATHLEEN LÈVESQUE

Les guerres de clans au sein du Parti québécois et le climat malsain qui en découle seraient si intenses qu'un militant associé à la faction radicale a décidé d'utiliser une double identité, afin d'éviter que l'implication de l'un ne nuise à celle de l'autre.

«Ce sont des guerres intestines infernales. Si vous voulez simplement être indépendantiste et défendre votre pays là-dedans, c'est le maquis. Il faut user d'imagination», a affirmé au Devoir M. Masson-Gauthier. Ce dernier a expliqué que son nom est Sacha-Alexandre Gauthier et que Masson est le nom de sa mère.

Le stratagème a été mis au jour après que Le Devoir eut fait une entrevue avec Alexandre Masson concernant la guerre fratricide qui se déroule dans les rangs péquistes à l'UQAM. D'un côté, le Comité souverainiste de l'UQAM dénonce la tentative de noyautage des associations étudiantes par les fidèles du chef André Boisclair.

Pour M. Masson-Gauthier, c'est là la preuve flagrante que le Parti québécois n'est plus un parti de masse où les idées s'entrechoquent. Le PQ est devenu au fil des ans un parti de réseaux, de clans, assure-t-il. Pour survivre, les militants qui défendent un point de vue doivent prendre la même voie.

En février 2005, Sacha Gauthier

menait une équipe de jeunes militants qui avait démissionné du PQ de Montréal-Centre «pour cause d'écartement». Ce même M. Gauthier a fait partie de l'organisation du député Jean-Claude St-André qui a brigué la direction du Parti québécois l'automne dernier.

Récemment, cette même aile orthodoxe péquiste a déposé une demande auprès de l'exécutif national du PQ pour que le MES ait le statut de club politique comme celui des syndicalistes présidé par Marc Laviolette. Sacha Gauthier a dit craindre que cette démarche ne soit entravée si les dirigeants du PQ apprenaient qu'il est au Comité souverainiste de l'UQAM.

«On ne m'aime pas beaucoup au PQ, lance-t-il en riant. Si on veut continuer à défendre la question nationale à l'UQAM et vu que je suis celui qui a le plus d'expérience, il a fallu que j'utilise ce stratagème-là pour protéger le MES. Alexandre Masson est moins connu, alors je peux faire mes demandes de subvention au PQ sous ce nom-là pour le Comité souverainiste et faire des activités ici à l'UQAM. Ça simplifie les choses.»

Le militant reconnaît que tout cela peut sembler «sur la corde raide», mais il ajoute que ça simplifie les choses d'agir de la sorte.

«Ceux qui ont des idées, qui sont jugés comme des militants jamais contents sont appelés des purs et durs. Moi, je trouve que cette étiquette est nettement antidémocratique parce qu'elle sert les extrêmes centristes de la machine qui ne veulent pas trop de débat. Alors que, pour avoir un véritable parti de masse qui propose une révolution qu'est l'indépendance, il faut qu'il y ait des débats et de la vitalité», a fait valoir M. Masson-Gauthier.

Le Devoir

Modernisation de Télé-Québec

Le plan de Line Beauchamp dénoncé par les syndicats

Les syndicats de Télé-Québec ont lancé hier une série de huit capsules pour dénoncer le plan de modernisation du réseau présenté par le ministre de la Culture et des Communications, Line Beauchamp.

Le Syndicat des employés en radio-télédiffusion de Télé-Québec (SERT), affilié à la CSQ, estime qu'il s'agit d'une privatisation et considère que le dossier est aussi grave que celui du parc du Mont-Orford. «Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit d'une dilapidation de notre patrimoine collectif comme peuple du Québec au profit des intérêts financiers de gens proches des libéraux», a soutenu le président du syndicat, Philippe Ouimet.

Selon le plan de la ministre de la Culture et des Communications, Télé-Québec ne produira plus

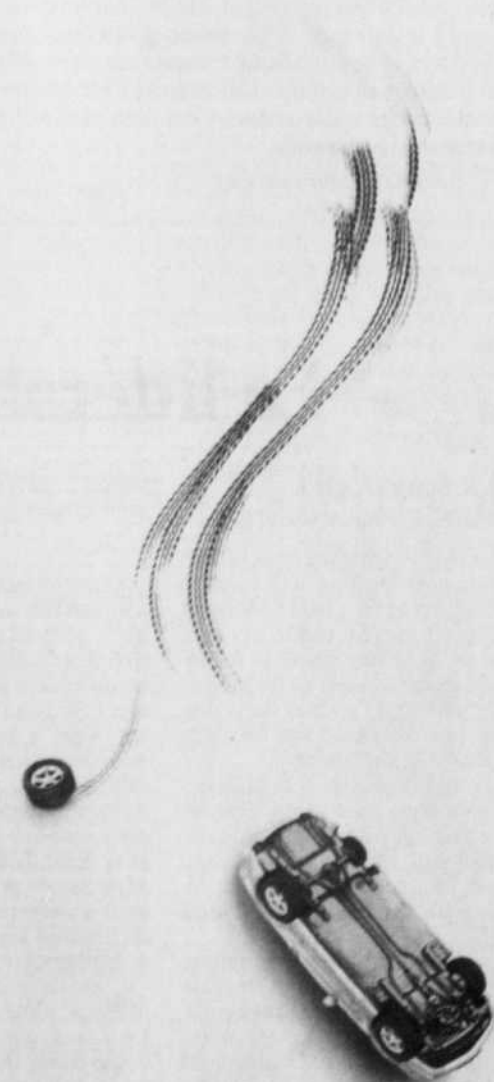
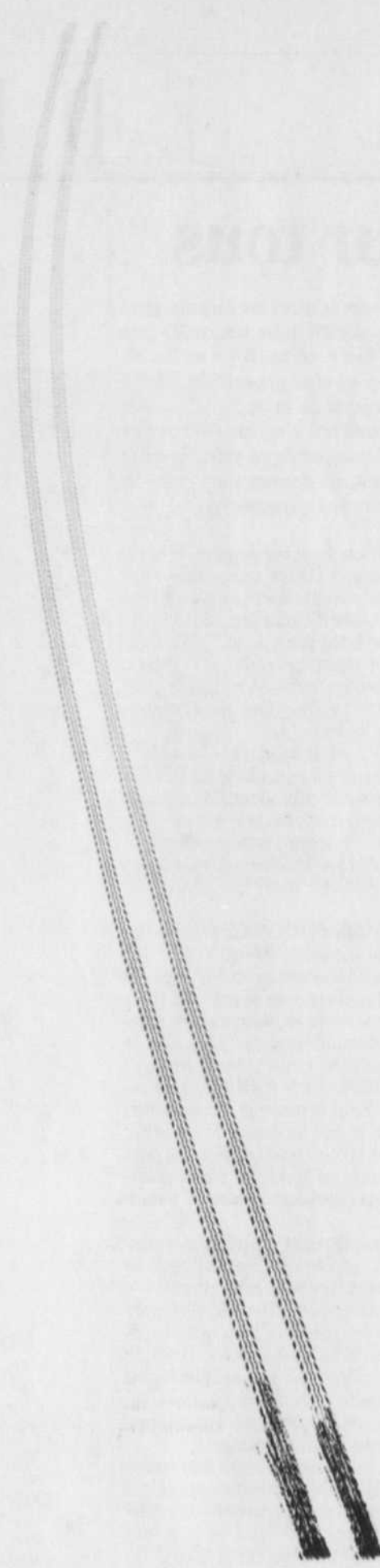
d'émissions à l'interne, et environ 130 postes seront supprimés à Montréal.

Chaque semaine, dans son site Internet, le syndicat présentera une capsule qui accuse le gouvernement Charest de proférer des faussetés et de faire des manœuvres pour justifier la privatisation. M. Ouimet espère lancer un débat public et faire réfléchir les élus au pouvoir ainsi que l'opposition.

«Ce n'est pas normal qu'on laisse le gouvernement Charest dilapider du jour au lendemain 35 années d'expérience en production d'émissions éducatives et culturelles sans que la population ait droit à un véritable débat sur le sujet», a ajouté M. Ouimet.

Presse canadienne

ACURA advertisement for the MDX SUV. Includes text: 'Vivez l'aventure tout équipé.', '448\$ PAR MOIS EN LOCATION SUR 39 MOIS', '28% TAUX DE LOCATION', 'L'ÉDITION TOURING INCLUT LES ACCESSOIRES SUIVANTS SANS FRAIS: - SYSTÈME DE DVD ACURA AVEC ÉCRAN DE 7 PO - MARCHEPIEDS EN ALLIAGE - AILERON ARRIÈRE - COUVRE-PLANCHERS EN TAPIS - COUVRE-MIROIRS DE PORTES MÉTALLIQUES'. Lists dealerships like ACURA GABRIEL, ACURA PLUS, LUCIANI ACURA, GALERIES ACURA, ACURA DE LAVAL, and ACURA BROSSARD.



DE QUOI VIRER SUR LE CAPOT | 1 888.270.9111
L'OFFRE 0\$ DE FRANCHISE | belairdirect.com

belairdirect.

É D I T O R I A L

Utile pour tous

Le jugement de la Cour suprême sur le port du kirpan, gros caillou jeté dans la mare de notre société plus tranquille que bien d'autres, n'a pas fini de faire des remous. Il y a eu des réactions intempestives, pour ne pas dire grossières, il y a maintenant la lecture plus pragmatique de la décision. La démarche de deux parents qui aujourd'hui s'en inspirent pour s'opposer à l'uniforme dans une école publique s'inscrit dans cette veine. De l'art, fort réjouissant, de donner une autre dimension à des droits qui semblaient fort circonscrits.



Apriori, on voit mal comment les parents de deux adolescents fréquentant l'École secondaire d'Anjou peuvent brandir le jugement sur le kirpan pour s'opposer à l'uniforme scolaire. Tiennent-ils eux aussi à réduire la décision de la Cour suprême au grand fourre-tout du «tout est permis», comme on l'a trop entendu dans les jours qui ont suivi la décision? Ou à enquiquiner de n'importe quelle façon l'école de leurs fils?

Peut-être, de fait, y a-t-il un fond d'ironie dans la démarche entreprise auprès de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI) par le couple Bergeron-Proulx, dont *Le Devoir* et *Le Journal de Montréal* faisaient état vendredi. Mais le document à l'appui de leur requête fait surtout voir un argumentaire solide, qui aurait certes pu être développé même si les décisions sur le kirpan ou le hidjab n'avaient jamais été rendues, mais qui profite de celles-ci pour devenir plus étoffé.

Disons les choses autrement: les justifications aux droits des minorités pourraient donc servir aussi la «majorité»? Oui.

A la base, le couple s'interroge sur la capacité d'une école publique d'imposer le port d'un uniforme. Qui lui donne ce droit puisque rien, dans la Loi sur l'instruction publique, ne traite spécifiquement de la question? L'entourloupette pour une école, c'est d'utiliser l'article 76 qui donne au conseil d'établissement le pouvoir d'édicter des règles de conduite et des mesures de sécurité. Ainsi, comme le fait valoir l'école d'Anjou, le port de l'uniforme permet «d'identifier plus rapidement les intrus». Cela répond au critère de sécurité inclus dans la loi.

Si la CSPI appliquait la même analyse que la Commission scolaire de Montréal — qui comprend que l'article 76 s'inscrit dans une loi qui doit aussi protéger la fréquentation scolaire et sa gratuité —, elle demanderait à l'école de refaire ses devoirs. Un code vestimentaire — blouse ou chemise blanche avec pantalon bleu que les parents se procurent où ils veulent, au prix qu'ils veulent — passe le test avec succès, pas un uniforme spécifique comme si l'élève était inscrit au privé. La CSPI s'en tient plutôt à un étroit légalisme: le conseil d'établissement ayant tranché, seul un argument exceptionnel fera que la commission scolaire renversera la décision.

Heureusement pour le couple, les minorités et leurs demandes faites à l'école sont déjà passées par là! Chaque instance appelée à trancher l'a dit: le conseil d'établissement a des pouvoirs de réglementation, certes, mais ceux-ci ne sont pas absolus. Dès lors, font valoir Proulx et Bergeron, si les uns ont pu évoquer la liberté de religion comme limite aux règlements de l'école, nous pouvons faire valoir le droit à l'éducation pour tous prévu par la loi.

Et puis, ne peut-on pas s'inspirer des commentaires des juges sur les dangers de «la tyrannie de la majorité» pour contrer l'imposition d'un uniforme? La liberté d'expression ne passe-t-elle pas aussi par le vêtement — quitte à respecter certaines normes?

La démonstration, qui tient sur plusieurs pages, a peut-être des faiblesses juridiques, mais au moins le couple a fait ses devoirs. Sa question n'est pas frivole — au contraire, la tentation de l'uniforme titille de plus en plus d'écoles publiques, et bien des parents ne savent comment réagir —, et les tribunaux n'ayant encore jamais eu à se prononcer sur la question, le couple se sert des débuts de réponse qui émergent par d'autres voies. Cela vaut mieux que le simple: «elle a droit à son hidjab, j'veux garder ma casquette d'abord!» ou la revendication du droit à la kalachnikov à l'école!

Au fond, on en revient à ce qui est toujours l'argument de base dans toutes ces affaires: le vivre-ensemble, le mieux possible, dans l'espace public. L'école est un de ces grands terrains de rencontre: on y trouve donc bien des «accommodements raisonnables», élaborés par les tribunaux ou bricolés au jour le jour (il y a eu des kirpans dans des écoles québécoises bien avant que la Cour suprême ne les autorise!). Jusqu'à maintenant, cette notion d'«accommodement» a été assimilée aux revendications religieuses, mais elle pourrait servir dans d'autres situations. L'uniforme, c'est comme le kirpan: ça se discute! Et une discussion, c'est bien plus riche pour tous que les décrets et les interdictions.

jboileau@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAÇON
 Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
 Directeur de l'information JULES RICHER
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
 LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Du Machu Picchu au mont Orford

Ceux qui sont déjà allés au Pérou pourront témoigner des difficultés à se rendre au Machu Picchu, bien que ce soit le principal attrait du Pérou. Aussi, certains ont voulu offrir des facilités pour attirer davantage de touristes dans ce pays aux prises avec 60 % de chômage. La réponse aurait été non, sous prétexte de garder le côté «nature». J'ai plutôt compris: «On est dans la misère et personne ne va nous la prendre!». J'ai l'impression que ceux qui contestent le projet entourant le mont Orford veulent aussi éliminer la pauvreté au Québec alors que la richesse peut justement assurer le filet de sécurité sociale.

Je m'inquiète de notre attitude de «Québécois» qui a détruit le projet avec le Cirque du Soleil à Montréal et qui veut faire de même avec Orford: cette sorte de «pureté» n'amène pas à diner, et tout le monde n'a pas «les moyens» de garder cette «pureté». Avec toutes les pertes d'emploi en Estrie, le tourisme me semble une avenue appropriée.

Oui, j'ai la certitude qu'il y a collusion entre le gouvernement et ceux qui veulent commercialiser la montagne, mais pourquoi vouloir jeter le bébé avec l'eau du bain? Il y a le risque que certains se remplissent les poches et aussi que la région y gagne globalement!

J'avais bien ri d'Elvis Gratton qui disait «ils l'ont, les Américains»: j'étais imbu de d'un certain snobisme. Mais je suis maintenant certain qu'on doit s'inspirer de ce qu'ils ont de meilleur: esprit d'entreprise, créativité, capacité à créer des événements et à en faciliter l'accès, talent à créer de la richesse; finalement ce qui fait que presque tout le monde rêve d'aller en Floride et aux États-Unis en général.

Vous direz: «Mais le Québec est très créatif, voyons donc!». Alors qu'il le prouve, en trouvant

des solutions pour plutôt contrer les effets négatifs du développement. Le virage n'est pas facile pour nous, Québécois, de nature humble et réservée, mais je choisis de risquer de faire envie plutôt que de faire pitié.

Céline Tardif
 Sherbrooke, avril 2006

Une histoire de cœur

Après trois réanimations cardiaques sans aucune séquelle, mon frère a dû se faire greffer un cœur mécanique à l'hôpital Royal Victoria. Son cœur ne fonctionnait plus qu'à 7 %. L'opération majeure nécessita la complexité de quinze personnes, toutes résolues à l'extirper de la mort. Je me souviendrai toujours de l'anesthésiste qui, m'ayant vu à l'unité des soins intensifs, se jeta dans mes bras pour exulter sa joie. On aurait dit qu'il avait gagné la coupe Stanley.

Après onze mois d'attente, mon frère avait finalement obtenu la transplantation d'un vrai cœur. Chapeau bas aux docteurs Cecere et Lachapelle, ainsi qu'au personnel du 8, 5 cardio, et des soins intensifs. Une recherche sur le Web m'a permis retrouver le donneur. Le cadeau inestimable provient d'un jeune Ontarien. Dans un journal local, on décrit celui-ci comme un grand sportif et un bon vivant, qui a toujours eu le cœur à rire...

Peut-on souhaiter un meilleur cœur pour son frère? Selon l'article, le jeune anglophone était également reconnu pour avoir le cœur sur la main... Qui pourra en douter? Sa noblesse de cœur, par le geste, aura été démontrée concrètement, jusqu'à son dernier souffle. Pourquoi suis-je persuadé que mon frère a hérité de ce cœur, et de nul autre? Depuis sa transplantation, le 12 avril dernier, mon frère a un meilleur sens de l'humour, il est plus généreux de sa personne et parle un peu mieux l'anglais.

Michel Bédard
 Montréal, le 19 avril 2006

Folle vitesse, mais on s'en fout!

Sébastien Couture, 21 ans, était ivre, sans permis de conduire et conduisait à haute vitesse dans une zone résidentielle. Il a été accusé, le 18 avril dernier, de conduite avec les facultés affaiblies ayant causé la mort, mais il semble que les proches des victimes refusent de le condamner. «C'était des amis, ils s'amusaient!»

En y réfléchissant bien, c'est fou comme nous pouvons éprouver autant de compassion, nous les Québécois, pour ceux qui s'amuse avec la vie des autres quand ils sont au volant. Mais l'affaire Sébastien Couture n'est qu'un cas parmi tant d'autres! En tant que jeunes, nous en avons vu de nos amis disparaître de notre vie à cause de ces «accidents». Ça nous dépasse de voir les messages publicitaires du gouvernement québécois qui fait semblant de se préoccuper de ce problème en diffusant pendant quatre secondes une image où l'on peut lire, si cela nous chante, que la modération a bien meilleur goût après avoir laissé diffuser une publicité de Molson Ex bien plus attrayante et bien plus excitante!

Où est la logique? Où est le respect des lois du Québec, nous qui sommes si fiers d'être québécois? On dit que l'alcool au volant est criminel et on sait très bien que, dans la majorité des cas, les sentences sont minimes! Afin de leur donner une deuxième chance... Tant et aussi longtemps que nous éprouvons autant de compassion pour ces «petits jeux» qui dépassent les limites, le nombre de morts continuera d'augmenter ainsi que les primes de la Régie de l'assurance automobile du Québec!

Josianne Gauthier et Claudia Huét
 Étudiantes en 5^e secondaire
 École le Mistral, Mont-Joli
 Mont-Joli, 19 avril 2006

LIBRE OPINION

La littérature engagée est-elle... littéraire?

FRANCE BOISVERT

Professeure de français au collégial et écrivaine

La sortie de plusieurs ouvrages concernant les grands témoins politiques de la Révolution tranquille (René Lévesque, Claude Morin et compagnie), la publication d'un guide pédagogique par le Conseil de la souveraineté et les récentes déclarations de grands hommes de théâtre révélant une nouvelle teneur à l'endroit de la souveraineté entraînent une réflexion sur les liens unissant politique, culture et engagement.

Personnellement, je me demande si la littérature engagée (foisonnante dans les années 1960-70) n'est pas devenue ce printemps une non-littérature, purement et simplement. Et c'est la publication du guide pédagogique de Gérald Larose qui a déclenché cette réflexion sur ma pratique de professeure de littérature.

D'abord, qu'en est-il de ce guide pédagogique édité aux Intouchables? Il s'agit, à mon humble avis, d'un pamphlet déguisé en guide pédagogique en vente libre dans toutes les librairies du Québec, un cheval de Troie, en somme. Il est clairement adressé aux professeurs soumis depuis peu à la loi 142, ces exécutants de programmes du ministère de l'Éducation (MEQ) dépossédés de leur droit de militer pour de meilleures conditions de travail, humiliés par un décret leur imposant un salaire à peine majoré.

Ce pseudo-manuel scolaire de Gérald Larose et de ses collaborateurs est un geste subversif et militant. Il a pour but de réactualiser la profession enseignante afin que celle-ci reprenne du panache et que les professeurs retrouvent un peu de dignité dans leur milieu de travail, bref qu'ils redevenaient des porteurs de connaissances. C'est un peu le cheminement tordu que je perçois dans le lancement de l'ouvrage aux Intouchables. Mais la réaction épidermique de l'ensemblistes des journalistes a

rendu l'analyse de l'affaire bien difficile. Il faut pourtant s'y attaquer.

Jouer sur la faille

D'abord, les concepteurs dudit «guide» bleu ne sont pas des néophytes en la matière et savent très bien comment fonctionnent les programmes d'études du MEQ qui prescrit des compétences à atteindre par le truchement de méthodes d'enseignement (la grammaire par induction, l'approche des textes par la théorie des discours, l'écriture de texte en renvoyant aux schémas de la communication présentés comme autant de recettes à suivre, etc.). L'un d'eux se nomme Gilles Gagné (sociologue à l'Université Laval) et a servi une savante dégélée concernant le système d'éducation québécois. Le livre s'intitulait *Main basse sur l'éducation* (Nota Bene, 1999) et colligeait un ensemble de critiques assez relevées (dont un texte de Jean Larose concernant l'enseignement de la littérature, l'approche par compétences, etc.).

C'est donc dire qu'ils savaient fort bien que le MEQ ne s'intéresse pas aux contenus comme dans les autres pays où il y a des inspecteurs venant vérifier le travail des enseignants. Ici, personne pour superviser les contenus et, dès lors, les connaissances dispensées en classe, et cela, depuis la formation que les universités offrent aux futurs enseignants jusqu'à leur intronisation comme nouvel employé de l'État. Lesdits contenus restent à la discrétion des enseignants, qui s'appuient sur des manuels (produits par des éditeurs dits «agréés» par le MEQ) ou qui développent du matériel original selon les «clientèles» qu'ils ont dans leurs classes (car maintenant le ministère parle en terme de «clientèle étudiante»).

Le contenu, voilà la faille. Il fallait connaître l'absence de contrôle sur les contenus et la désétude des manuels pédagogiques, particulièrement en temps de réforme (comme c'est le cas actuellement tant au primaire qu'au secondaire) pour bricoler un «manuel» pareil. Voilà donc le talon

d'Achille... devenu cheval de Troie pour les concepteurs du «guide». [...] Personnellement, je conclus que ce pseudo-manuel reste une tentative pour récupérer politiquement 165 000 syndiqués de la fonction publique, un corps professoral humilié par un décret encore récent promulgué par le gouvernement libéral de Jean Charest.

Comme professeure de français, c'est comme si on me disait qu'il faut redonner vie et sens à la langue d'enseignement, cet objet qu'on n'associe plus qu'à un code (voire une langue interchangeable puisque délestée d'ancrage littéraire et culturel). Le guide suggère clairement de reconnaître que le français est porteur d'une histoire et occupe un espace culturel, choses que la théorie des discours ou l'approche par compétences ont effacées depuis l'imposition des nouveaux programmes d'enseignement dans les années 1970 (au secondaire) et 1990 (dans les cégeps).

Bref, le guide du Conseil de la souveraineté incite à faire du français non plus un outil au service d'une intention de communication, mais une langue en situation, langue héritée des pères et mise au service du pays (encore) à faire. Et elle est là, la récupération politique.

Responsable ou coupable?

Il n'est pas facile, tant au primaire qu'au secondaire, de travailler dans les écoles où le MEQ a offert près de 800 «tolérances», ces dérogations temporaires distribuées aux nouveaux bacheliers n'ayant pas la formation pédagogique exigée pour enseigner, des écoles où des enfants vendent du chocolat pour acheter de nouveaux bureaux. On peut trouver douteux le procédé du Conseil de la souveraineté, mais il faut avouer que l'odeur sulfureuse du scandale a tout pour promouvoir les ventes. Il y a un éditeur qui doit se frotter les mains.

Pendant ce temps, le taux de décrochage scolaire descend bien lentement, et les gangs de rue prennent

de l'expansion. Au-delà des partis, de plus en plus de jeunes poussent dans un printemps chaotique.

Pour ma part, je suis de ceux et celles qui se posent mille questions, ne sachant plus si je suis responsable ou coupable de faire lire du Miron, d'analyser le *Speak White* de Lalonde ou de relever les jeux de mots hallucinants d'une chanson des Loco Locass dans le cadre du cours de littérature québécoise chez les finissants de mon cégep. Avant, je ne me posais pas ce genre de questions, je trouvais la chose normale puisqu'il faut traiter de l'époque de la Révolution tranquille, quand la littérature engagée se jetait dans la cause nationaliste et, plus tard, la cause féministe.

Parler de cette époque est-il dorénavant associé à la pratique active de quelque propagande? Si l'on accepte cette idée, c'est que l'on relègue la littérature engagée aux poubelles de l'histoire. Dès lors, il faut aussi jeter la littérature du terroir (propagande catholique par excellence).

La question est de savoir si un auteur ne peut pas être à la fois engagé et doué sur le plan littéraire... Il semble que oui. La littérature engagée (pratiquée depuis toujours, à l'époque des guerres de religion en France, ou à l'époque romantique, par exemple) est aussi une littérature en soi. On ne peut échapper au phénomène qui s'est développé au Québec dans les années 1960 et 1970. Le phénomène du jouteur développé par un certain nombre de créateurs, inauguré par Michel Tremblay dans *Les Belles-Sœurs* et Victor-Lévy Beaulieu tant dans son œuvre romanesque que dans sa dramaturgie, ce jouteur léger dans *Salut Galarneau!* de Jacques Godbout, voire plus musclé dans *Les fées ont soif* de Denise Boucher, ne résulte-t-il pas de tout un travail de récréation linguistique où l'auteur cherche à recréer la parole tout en lui insufflant une vigueur, une structure et une charge dramatique jusqu'ici inégalée?

Ah là là, dorénavant, tout est devenu suspect... Ce «guide» pose plus de questions qu'il n'en résout, j'en ai bien peur.

IDÉES

RWANDA

Une justice de pacotille

ALAIN DENEAULT
Titulaire d'un doctorat de philosophie de l'Université de Paris-VIII, animateur du collectif Ressources d'Afrique

EMMANUEL HAKIZIMANA,
Titulaire d'un doctorat d'économie de l'Université du Québec à Montréal, membre de l'Association Amitiés Canada-Rwanda

S i le Tribunal pénal international sur le Rwanda (TPIR) avait un mandat plus étendu et s'il jouait efficacement son rôle, les tribunaux canadiens n'auraient pas à se pencher sur le cas du tribun rwandais Léon Mugesera et l'on n'accueillerait sans doute pas à Montréal, demain, le controversé président rwandais Paul Kagame.

On reproche à Mugesera d'avoir tenu dans le nord du Rwanda, en 1992, en discours d'incitation à la haine ethnique, selon les conclusions de la Cour suprême du Canada. Ce verdict survenu au terme d'une saga juridique pleine d'anicroches n'a permis en rien d'approfondir la compréhension des événements rwandais de 1994. On espère toujours la tenue d'un autre procès pour déterminer le sort de l'intéressé.

Quant au président Kagame, bien qu'il se voie reprocher des crimes de guerre ainsi que des crimes contre l'humanité, rien ne vient perturber son mandat. Des organisations canadiennes telles que le Conseil canadien sur l'Afrique lui donneront bientôt à Montréal une tribune d'honneur, sans rencontrer de résistance.

D'importantes lacunes

On en est là parce que la justice internationale ne s'est toujours pas donné les moyens de bien comprendre les raisons du génocide de 1994 et a encore moins favorisé les conditions d'une «réconciliation nationale» entre les deux grands groupes sociaux du pays.

Il faut au premier chef considérer les lacunes du TPIR pour expliquer la situation. Quatre problèmes fondamentaux entravent la bonne marche de la justice.

D'abord, le TPIR a choisi de juger essentiellement des criminels hutus, reconduisant donc les critères ethniques qu'il devrait plutôt surmonter de façon exemplaire. Si le TPIR continuait de faire comparaître exclusivement des Hutus au banc des accusés, il donnerait l'impression d'appliquer la justice des seuls vainqueurs, en l'occurrence le parti tutsi de l'actuel président Paul Kagame qui a pris le pouvoir au cours de l'été 1994. Ce parti sortirait vraisemblablement blanchi de cette horrible page d'histoire.

Les conséquences pourraient être plus que néfastes: les Hutus risquent de tirer la conclusion terrible que le balancier de la justice ne penche que du côté de qui gagne militairement. Et qu'il faut donc prendre sur ce terrain militaire-là sa revanche sur l'ennemi, pour espérer les faveurs de tribunaux. La «réconciliation» ne peut avoir lieu que dans un



JOSÉ CENDON AGENCE FRANCE PRESSE

Rien ne vient perturber le mandat du président Kagame, bien qu'il se voie reprocher des crimes de guerre ainsi que des crimes contre l'humanité. On le voit ici alors qu'il présentait un discours soulignant le dixième anniversaire du génocide rwandais, le 7 avril dernier.

contexte où l'on juge autant le génocide orchestré par le Hutu Power ayant provoqué la mort d'au moins 800 000 personnes que les crimes de guerre et crimes contre l'humanité perpétrés par le parti tutsi.

Ensuite, le TPIR fondé en vertu de la résolution 955 du Conseil de sécurité de l'ONU ne se penche que sur les crimes commis durant la seule année 1994. Impossible donc d'y penser les modalités de préparation du génocide, et a contrario, de comprendre la part de «spontanéité» de certains gestes. Le TPIR ayant établi sa propre jurisprudence et se refusant à juger des faits étrangers à l'année 1994, le procès en ressort confus.

Le crime oublié du 6 avril

Puis, parmi les crimes commis par des personnes physiques rwandaises en 1994, celui du 6 avril 1994 fait curieusement exception. C'est pourtant le jour où l'avion transportant les présidents rwandais Juvenal Habyarimana et burundais Cyprien Ntaryamira a été abattu en plein vol. Ainsi, l'ONU qui vient de créer un tribunal international pour juger les responsables de l'assassinat de l'ancien premier ministre libanais Ra-

fic Hariri, mort dans un attentat le 14 février 2005, ne s'intéresse pas à l'attentat contre deux dirigeants africains, lequel s'est imposé de surcroît comme le signal de l'assaut génocidaire du Hutu Power.

Enfin, le TPIR n'a de compétence qu'envers les personnes physiques de nationalité rwandaise, ce qui relève strictement le génocide et les crimes de guerre à une affaire intérieure et disculpe de facto tous les acteurs occidentaux (français, américains, belges etc.). Le TPIR ne fait pas non plus la lumière sur la qualité des informations dont disposait le Conseil de sécurité au moment des massacres, pour mieux comprendre la nature de sa passivité.

Ainsi, le Conseil de sécurité et les Occidentaux en général ne semblent pas tenir à ce qu'un procès sonde franchement les tenants et aboutissants des atrocités de 1994. Après le refus d'assistance militaire pour peuple en danger en 1994, la «communauté internationale» abandonne maintenant le Rwanda sur le plan juridique. Il reste à comprendre les motifs de cet état de fait.

Vérité, cinéma et Rwanda

PIERRE TRUDEL
Professeur d'anthropologie, Cégep du Vieux-Québec

R obin Philpot soutient, dans un texte paru dans *Le Devoir* du 11 avril 2006, que les films *Hôtel Rwanda* et *Un dimanche à Kigali* présentent une interprétation des faits qui demeure très loin de la vérité des événements survenus au Rwanda en 1994. Pourtant, rien n'est plus loin de la vérité que ce qu'il a écrit dans son propre livre *Ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali*. Tout un chapitre de ce livre tente de démontrer qu'il n'y a pas eu de génocide des Tutsis au Rwanda en 1994 et un autre avance que les viols systématiques sont en fait des «récits de viols».

Dans une réplique à l'accusation d'être négationniste, Robin Philpot a écrit dans *Le Devoir* du 19 janvier 2004: «Dans aucun de mes écrits, ai-je nié qu'il y ait eu des tueries massives, même parfois à caractère ethnique.» Il fait encore usage des termes «tueries» et «tragédie rwandaise» dans son texte du 11 avril dernier, toujours en évitant le terme génocide. Robin Philpot évite aussi dans son livre de reconnaître que la grande majorité des victimes ont été des Tutsis. (Ces derniers représentaient environ 15 % de la population du Rwanda.) Les Nations unies, son Secrétaire général, le pape, Human Rights Watch, la Fédération internationale des droits de l'homme, Amnesty internationale, l'International Center for Human Rights and Democratic Development et d'autres organisations non gouvernementales, ont tous reconnu qu'il y a eu un génocide au Rwanda en 1994. La majorité des auteurs ou rapports cités dans son texte du 11 avril, et qui auraient révélé des faits nouveaux dont ne tiendraient pas compte les films *Hôtel Rwanda* et *Un dimanche à Kigali*, ne nient pas l'existence du génocide. [...]

Rappelons également qu'à l'appui de sa thèse qu'il n'y a pas eu de génocide Robin Philpot a cité Ramsay Clark dans *Le Devoir* en 2004 sans dire qu'il a été avocat d'un accusé au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). Rappelons que ce même Ramsay Clark défend présentement Saddam Hussein. Pas beaucoup plus recommandable que le prétendu «proche du département d'État états-unien», auteur d'un essai faisant la promotion des intérêts américains en Afrique et à partir duquel a été réalisé le film *Hôtel Rwanda*.

Des témoignages

Liliane Umutesi, étudiante au Cégep du Vieux-Québec, m'a livré sa version du génocide du Rwanda dont un extrait a été publié dans *La Presse* du 4 avril 2004. Je suis convaincu que ce qu'elle m'a raconté est vrai. Elle n'a pas été manipulée par les intérêts américains en Afrique!

Le 8 avril 1994, le père de Liliane réunit ses enfants et leur dit: «Dispensez-vous afin de passer inaperçus.» À ses filles: «Portez des pantalons, plusieurs pantalons, car les soldats violent les femmes.» Sa mère ajouta: «Ne demandez pas pardon pour éviter de vous faire tuer. Nous, les filles, il faut accepter de mourir tout de suite, sinon ils vont chercher à nous violer. Fuyez en sorte que l'on vous tue tout de suite au lieu de subir des choses pareilles.»

Léo Kalinda a réalisé récemment *Mère courage*, un film qui livre d'autres témoignages sur la pratique systématique du viol pendant le génocide. (Une femme raconte qu'elle a été violée pendant trois mois!)

Tout comme il a réduit le génocide de près d'un million de Tutsis à «des tueries massives, même parfois à caractère ethnique», Robin Philpot transforme la pratique du viol systématique à des récits inventés par des femmes tutsies ou encore des récits tirés de l'imagination de «l'esprit de l'Amérique blanche». Un chapitre de son livre tente de démontrer qu'il s'agit de pures inventions. Il cite les propos d'un Rwandais reconnu coupable par le TPIR et s'en sert pour nier les viols systématiques: «Quand le FPR a gagné la guerre, on a convaincu ces filles tutsies de quitter leur mari. Une véritable campagne a été menée pour que ces filles accusent leurs fiancés hutus de les avoir violés. Souvent elles étaient enceintes. Quand elles ont accouché, le FPR disait que c'était des enfants du viol. A en juger par l'article du New York Times «The minister of rape», il faut croire que la campagne a atteint son objectif de nous diaboliser» (p. 175).

Cet homme ajoute que ces fausses accusations faisaient l'affaire «des bailleurs de fonds américains» qui finançaient le TPIR à la condition que l'on ajoute l'accusation de viol. Et puisque le tribunal manquait d'argent, on ajouta l'accusation de viol! Cela faisait aussi l'affaire de féministes américaines.

L'excuse de l'imaginaire

L'autre raison évoquée cette fois-ci par Philpot lui-même et qui explique «D'où viennent les récits de viol» résulte en quelque sorte de l'imaginaire américain qui se répercute dans les médias. «Pour qui connaît un peu la relation quasi inextricable entre viol et race dans l'esprit de l'Amérique blanche, il y a quelque chose de louche dans les horreurs sans cesse racontées sur les viols dont se seraient rendus coupables les Rwandais. Pour la première fois de l'histoire du monde, après des siècles d'esclavage et de discrimination raciale, où la domination sexuelle n'était jamais étrangère à la domination tout court, un tribunal pénal international, financé en grande partie par les États-Unis et poussé en cela par l'épouse d'un président sudiste, condamne un homme à la prison à vie pour viol comme crime de guerre, et c'est un Africain... qui clame son innocence! Comment ne pas voir là une résurgence du lynchage pratiqué régulièrement aux États-Unis contre des hommes noirs, eux aussi soupçonnés de viol, dont Billie Holiday parlait dans sa chanson Strange Fruit» (p. 176).

Et encore: «[...] les récits de viol dans la tragédie rwandaise servent principalement à exprimer une supposée supériorité morale des sociétés occidentales à une époque où des grandes puissances, les États-Unis en tête, veulent justifier une mainmise plus directe sur les ressources africaines et un contrôle direct du continent» (p. 178).

Délirant et n'importe quoi! Loin de la vérité... Un vrai film d'horreur.

La poursuite d'une guerre millénaire

ROBERT LEBRUN
Saint-Lazare-de-Bellechasse

J ai vécu au Rwanda durant huit ans, mon premier séjour durant de septembre 1963 à mai 1964 et mon dernier se soldant par un rapatriement obligatoire, durant une accalmie de la guerre menée par l'Ouganda au Rwanda, avant l'assassinat du président Habyarimana. A titre de consultant et de coopérant, j'ai été mandaté par le gouvernement canadien pour conseiller plusieurs ministres rwandais, de même qu'un général de l'armée nationale, en plus d'avoir été recruté par l'UNESCO comme professeur. J'ai aussi côtoyé les conseillers du président Habyarimana.

Au surplus, j'ai pu lire abondamment sur l'histoire du Rwanda, entre autres choses aux fins d'un mémoire de thèse de doctorat (milieu des années 80).

Il faut, d'ailleurs, avoir lu non seulement les ouvrages de l'époque coloniale belge ou ceux de «l'époque missionnaire», mais aussi les thèses de doctorat rédigées par des Rwandais étudiant en France, en Belgique ou au Rwanda, pour apporter un éclairage quelconque sur la dynamique politique de ce pays. En effet, cette lecture permet de constater que le conflit dit «tribal» entre Hutus et Tutsis, qui a servi de toile de fond au «génocide», n'est en vérité que la poursuite d'une guerre larvée millénaire entre ces deux protagonistes, guerre qui aurait sa racine principale dans un conflit pour l'occupation de la terre, les Hutus étant agriculteurs (de subsistance) et les Tutsis, éleveurs.

Cependant, les Tutsis quoique fortement minoritaires, ont détenu durant près d'un millénaire le pouvoir politique incarné par une royauté dite de «droit divin». Imana (Dieu) ne vient-il pas dormir, chaque soir, au Rwanda? Pour maintenir leur pouvoir, ces monarchistes ont développé un système de gestion des territoires qui reposait sur l'attribution de «charges» royales à des paysans hutus ou à des personnages dominants dans les régions du pays, par ailleurs fort nombreuses.

De plus, au quatrième roi de chaque dynastie, on confiait la tâche de guerroyer pour augmenter le territoire, et une partie des terres conquises était confiée aux paysans à des fins agricoles, évitant ainsi la famine et les révoltes des paysans hutus. Ce système et l'intelligence des Tutsis ont systématiquement été vantés par les écrivains coloniaux.

Guerres et révoltes

Il y eut cependant des révoltes et des guerres «civiles» entre les deux groupes «tribaux». L'armée étant essentiellement tutsie, il s'ensuivit des massacres de Hutus, dont certains se distinguaient par

leur cruauté, de façon à servir d'avertissement à d'éventuels rebelles. La mémoire de ces guerres a été conservée par la tradition orale, dont l'initiative première est due à la royauté rwandaise, puisqu'ainsi la cour pouvait remonter ses origines et ses faits d'armes au moins jusqu'au XII^e siècle.

Après l'indépendance du pays, cette tradition a d'ailleurs été recueillie par l'abbé Kagame qui l'a colligée et publiée sous forme écrite. Mais les souvenirs des massacres et des guerres «tribales» demeurent dans la mémoire des Rwandais, particulièrement des Hutus, dépourvus de pouvoir, sauf pour la période indépendance-«génocide». Et les Tutsis ont précieusement chéri le souvenir d'un Grand Rwanda (Ouganda, Rwanda, Burundi et est du Congo réunis), même après plusieurs tentatives d'invasion militaire du Rwanda qui ont échoué. J'y étais à l'invasion de Noël 1963.

J'habitais à Kigali à l'époque de l'explosion des premières violences (avant la mort du président) et j'en avais même informé deux journalistes du journal *Le Devoir*, par téléphone. Elles opposaient l'armée nationale rwandaise à des troupes venues d'Ouganda.

Nos médias ont, par la suite, écrit que les troupes tutsies armées par le président Museveni (Tutsi) étaient en vérité des «réfugiés tutsis» qui avaient quitté le Rwanda au moment de son indépendance et qui souhaitaient revenir s'y établir 30 ans plus tard. Ignorance des médias.

Museveni remboursait sa dette aux Tutsis qui l'avaient porté au pouvoir militairement et les «rebelles» venus d'Ouganda et armés par lui constituait une armée d'invasion. Sans cet appui, et celui indirect des États-Unis qui tablent sur l'Ouganda pour maintenir une forte influence dans la région, où des «réfugiés» vivant de prestations onusiennes, auraient-ils pu trouver des «orgues de Staline», des blindés légers, des camions, des uniformes, etc., et les payer?

La presse internationale a expliqué la présence de «rebelles» par le fait que le président Habyarimana refusait d'accueillir ces «réfugiés» au Rwanda et de leur donner des terres. A ce moment, le Rwanda était le pays le plus densément peuplé d'Afrique, selon les statistiques de l'ONU et ses habitants devaient recevoir de l'aide alimentaire de la FAO, puisque la terre ne suffisait plus à nourrir la population.

Le vrai tragique

Les événements qui ont suivi la mort du président Habyarimana n'ont eu lieu que plusieurs mois plus

tard. La nouvelle d'un conflit au Rwanda n'a été rendue publique qu'après l'assassinat du président. Et le conflit «tribal», politique et économique larvé est devenu un «génocide». Tragique, il va de soi.

Tragique, en effet, puisque inscrit dans la dynamique historique millénaire d'un territoire que se disputent encore deux groupes «ethniques», territoire qu'ils continueront à se disputer au gré des conquêtes guerrières ou des coups fourrés politiques.

Ainsi, contrairement à Luc-Normand Tellier («Cachez ce génocide que je ne saurais voir», *Le Devoir*, 13 avril 2006), je crois que si un ou des films traitaient de cette tragédie, le scénario devrait dépasser l'insignifiante mièvrerie d'un roman ou celle d'un film d'amour raté, camouflant un esprit revanchard et une bonne conscience chrétienne d'avoir trouvé le coupable. Il est ignoble que des journalistes en mal de popularité perdue ou des artistes en mal de sujets jouent les charognards.

J'ai perdu d'innombrables amis tutsis, hutus et canadiens (oui, il y en a eu au moins trois, en dépit des dénégations du ministre des Affaires extérieures de l'époque, M. André Ouellet) durant ce conflit. Des amis dont certaines dataient de plus de 15 ans, des couples dont j'avais vu grandir les enfants, et ces enfants devenus ados qui venaient manger des goyaves qui poussaient dans le jardin de ma maison et qui m'ont remis des poèmes traitant de leurs difficultés de vie, ados, mulâtres et Canadiens dans un pays qu'ils considéraient comme le leur.

Si un film était fait qui voudrait parler du Rwanda avec sagacité, il s'articulerait autour de l'amour immodéré que génère ce pays pour tous ceux qui l'habitent. «Mille collines» et «Printemps perpétuel», le Rwanda devrait y prendre la vedette, au-delà du duo «Roméo et Juliette» de pacotille. J'ai cependant beaucoup d'admiration que pour les comédiens qui ont tenté de donner un sens à cette histoire pleurnicharde). Sur fond d'émerveillement devant les splendeurs du pays, le film pourrait illustrer une histoire de haine et d'amour entre Damien (Hutu) et Thérèse (Tutsie), deux de mes amis disparus. Amour et admiration profonds côtoyant méfiance constante et peur viscérale, en raison des préjugés véhiculés par la tradition orale dont chacun a hérité.

Le «génocide» rwandais est et a été une tragédie de l'ignorance, autant celle des protagonistes que celles des commentateurs et des spectateurs.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation), Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et état de société), Clairandree Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont (communis Internet), Isabelle Poiré (santé), Louise-Madeleine Soudry (Culture), Pauline Gravel (science); Michel Garneau (cartooniste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (reluctants), Renée Léo Guimont et Serge Paquin (reluctants surnuméraires); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (théâtre et culture Culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culture du week-end), Stéphane Bailly (reporter), Paul Cauchon (médiat), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Frédérique Doyon (surnuméraires); à l'information économique: Gérard Berubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Philippe Papineau (surnuméraire), Eric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins (surnuméraires); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis), La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Rachel Rochefort (Ottawa), à l'information et le marketing: Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Dave Cameron, Yan Hamel, Christiane Legault, Anselme Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Martine Riopelle, Micheline Ruelland, Nadia Sebail, Mélanie Simard (publicitaires), Laurence Theriault (directrice administrative), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). **LA PRODUCTION** Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zomati, Olivier Zisla, **INFORMATIQUE** Yanick Martel (responsable), **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Alexandre Gaudreau (coordonnateur à la promotion et à la sollicitation), Caroline Simard (responsable service à la clientèle, par internet), Manon Blanchette, Monique Leclerc, **L'ADMINISTRATION** François Bisson (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

LES ACTUALITÉS

BEN LADEN

SUITE DE LA PAGE 1

que nos pays sont en feu, et que nos foyers sont bombardés et nos peuples tués, a-t-il ajouté. «Et ils [les dirigeants occidentaux] ne veulent pas de trêve, sauf de notre part [...] ils insistent pour poursuivre leur croisade contre notre nation et piller nos richesses», a martelé le chef d'al-Qaïda.

Le Hamas s'est toutefois distancié de ces déclarations. «Les propos de Ben Laden reflètent ses propres positions, qui sont différentes de celles du Hamas», a déclaré son porte-parole, Sami Abou Zohri. Il a cependant ajouté que «le siège international sur le peuple palestinien» allait créer des tensions dans le monde arabo-musulman.

Le porte-parole du gouvernement israélien, Ranan Gissin, a pour sa part estimé que Ben Laden s'en prenait à l'État hébreu pour contrecarrer le ressentiment grandissant des Arabes contre al-Qaïda. «Il a été critiqué pour la destruction et le carnage qu'il cause à la nation musulmane, a-t-il affirmé. Il cherche une nouvelle justification [...] s'en prendre à Israël semble plus politiquement correct.»

Ben Laden s'invite dans la crise du Darfour

S'il s'est déjà souvent prononcé sur le conflit israélo-palestinien, c'est en revanche apparemment la première fois que Ben Laden évoque la situation au Soudan et le conflit qui ensangante la province du Darfour, où des milices soutenues par le régime de Khartoum combattent des tribus africaines. «J'appelle les moudjahidines et leurs partisans au Soudan et dans ses alentours [...] à se préparer avec tout ce qui est nécessaire à une guerre de longue durée contre les voleurs croisés dans l'ouest du Soudan», c'est-à-dire au Darfour, a lancé Ben Laden, accusant les Occidentaux de chercher à diviser le Soudan. Il a aussi accusé les États-Unis «d'exploiter des différends entre les tribus pour fomentier une guerre atroce [...] dans le but d'y envoyer des forces des croisés pour occuper la région et voler son pétrole.»

Le conflit dans cette région a fait au moins 180 000 morts depuis 2003. «Notre objectif n'est pas de défendre le régime de Khartoum, mais de défendre l'Islam, sa terre et son peuple», a soutenu Ben Laden. Celui-ci a longtemps vécu au Soudan, qu'il a quitté à la fin des années 1990 pour se réfugier en Afghanistan, où on le soupçonne de continuer à se cacher dans les régions montagneuses voisines du Pakistan. «Le Soudan n'est pas concerné par de telles déclarations, a répliqué le porte-parole du ministère soudanais des Affaires étrangères, Jamal Mohammed Ibrahim. Il n'y a aucune possibilité pour une croisade.» Un des deux principaux mouvements rebelles du Darfour, le Mouvement pour la justice et l'égalité, a aussi rejeté les déclarations de Ben Laden.

Attaques verbales multiples

Si le ton est vindicatif, le chef d'al-Qaïda n'a cependant pas réitéré ses menaces proférées dans un enregistrement diffusé en janvier dans lequel il affirmait que ses partisans s'apprêtaient à commettre de nouveaux attentats aux États-Unis. Il avait ajouté à l'époque que son organisation était toutefois ouverte à un cessez-le-feu sous condition avec les Américains.

La Maison-Blanche a par ailleurs fait savoir hier en mi-journée que les milieux du renseignement américains jugeaient authentique ce dernier enregistrement attribué à Oussama ben Laden. «Les dirigeants d'al-Qaïda sont en cavale et sous forte pression», a ajouté le porte-parole de la présidence américaine, Scott McClellan, après avoir été informé de l'avis des experts des services secrets.

Le sénateur démocrate John Kerry en a profité pour s'en prendre au secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, qu'il accuse de ne pas avoir réussi à capturer Oussama ben Laden. «Cela souligne l'incapacité de ce gouvernement à le capturer», a déclaré M. Kerry, qui était interrogé sur la chaîne de télévision ABC. «C'est une des raisons pour lesquelles Donald Rumsfeld devrait démissionner», a-t-il ajouté. Le sénateur démocrate a reproché à l'administration Bush de ne pas avoir réussi à capturer le dirigeant d'al-Qaïda lors de la bataille de Tora Bora en Afghanistan à la fin 2001. «Oussama ben Laden est en liberté aujourd'hui parce que nous l'avons laissé s'échapper à Tora Bora. C'est tout simplement cela», a-t-il dit.

L'ambassadeur américain en Irak, Zalmay Khalilzad, a par ailleurs estimé qu'Oussama ben Laden devrait être pris «au sérieux», après la diffusion d'une cassette attribuée au chef du réseau terroriste al-Qaïda. «Il veut attirer l'attention [...] Je pense que nous devons le prendre au sérieux», a-t-il affirmé.

Qualifiant les Nations unies d'organisation «infidèle», Oussama ben Laden a prétendu que cette organisation servait à réaliser des projets «croisés-sionistes» contre les musulmans. «C'est un organisme infidèle et quiconque en accepte les résolutions devient un infidèle, a dit le chef d'al-Qaïda. C'est un instrument de mise en œuvre de résolutions croisées-sionistes, notamment les résolutions de guerre contre nous [musulmans] et celles qui visent à diviser et occuper nos terres.» Selon al-Jazira, Ben Laden a aussi évoqué l'affaire des caricatures de Mahomet publiées par un journal danois et plusieurs autres publications européennes. Il a ainsi appelé les musulmans à «poursuivre leur campagne de soutien au prophète en élargissant le boycottage aux États-Unis et aux pays européens qui se sont solidarisés avec le Danemark» et demandé «que ceux qui ont nuï au prophète soient remis à al-Qaïda pour être jugés.»

Le chef d'al-Qaïda a également défendu l'idée d'un choc de civilisations entre le monde musulman et l'Occident et s'en est vivement pris au roi Abdallah d'Arabie saoudite pour avoir démenti l'existence d'un tel choc. «Le choc existe dans la pratique [à l'initiative] de la civilisation occidentale contre la civilisation musulmane», selon Ben Laden, qui a «mis en garde» contre les intellectuels et libéraux arabes, notamment ceux de la région du Golfe. Il a aussi dénoncé une «invasion culturelle du monde musulman par les chaînes de télévision et radios» occidentales, selon al-Jazira. En février dernier, le souverain saoudien avait condamné l'idée d'un choc des civilisations, à la suite de la polémique née de la publication de caricatures de Mahomet en Europe, et avait appelé les intellectuels musulmans à favoriser le dialogue et la compréhension.

Le Devoir Avec l'Agence France-Presse, Associated Press et Reuters

LOCATAIRES

SUITE DE LA PAGE 1

Il devrait alors prouver qu'il a bel et bien payé son loyer, ou encore acquitter les montants dus à son propriétaire au moment de l'audience (ou avant), afin d'éviter que son bail ne soit résilié.

Les plaintes pour non-paiement de loyer constituent environ la moitié de toutes les causes entendues par la Régie du logement, soit 44 742 sur 84 245 dossiers traités l'an dernier. Le délai moyen entre le dépôt de ce type de plainte et l'audience est d'environ 40 jours, ce qui est le délai le plus rapide à la Régie. En comparaison, des causes ordinaires (par exemple des plaintes en dommages et intérêts) peuvent prendre en moyenne 15 mois, et il faut compter généralement 6 mois lorsqu'il y a un litige sur le prix du loyer. Les causes civiles très urgentes (l'absence de chauffage en janvier par exemple) sont quant à elles traitées dans un délai d'environ 42 jours.

Au cabinet de la ministre des Affaires municipales, Nathalie Normandeau, on soutient que la nouvelle procédure préconisée permettrait de libérer des régisseurs afin qu'ils consacrent davantage de temps à d'autres causes plus litigieuses. «Dans 70 % des causes de non-paiement de loyer, les gens ne se présentent même pas à l'audience. C'est le type de cause qui a été ciblé pour qu'au bout du compte le traitement des autres causes soit accéléré», explique l'attaché de presse de la ministre, Jonathan Trudeau. Le ministère espère faire adopter ce projet de loi d'ici à la fin de la session parlementaire, mais il n'est pas encore certain qu'il pourra figurer au menu législatif.

Inquiétude des locataires

Le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) redoute les effets de cette procédure sur les ménages à faible revenu, y voyant une voie rapide pour les expulsions. «Au Québec, une personne sur six est analphabète, plusieurs ne mai-

trisent pas le français. Ce n'est pas tout le monde qui est à l'aise avec une procédure judiciaire», explique le porte-parole du RCLALQ, André Trépanier. Il craint que le document qui fournit une date d'audience en même temps qu'un formulaire de contestation ne sème la confusion dans l'esprit des locataires, qui pourraient penser que leur dossier sera entendu en audience, même s'ils ne renvoient pas le formulaire de contestation.

«Quand une personne reçoit la procédure, elle veut s'informer. À l'aide juridique, cela peut prendre au moins deux semaines avant d'avoir un rendez-vous», fait valoir M. Trépanier.

Au cabinet de la ministre Normandeau, on précise que, s'il y a des risques pour les personnes vulnérables, ils pourront être étudiés au Parlement.

La procédure-éclair laisse aussi moins de temps aux locataires aux prises avec des difficultés financières pour trouver les fonds nécessaires pour payer leur loyer. Les locataires peuvent en effet acquitter leur dû le jour même de l'audience, rendant la plainte du propriétaire caduque. «Cela peut prendre 20 à 30 jours pour que la personne aille chercher de l'aide d'urgence, il serait déjà trop tard, il y aurait un avis d'expulsion contre elle», déplore André Trépanier. Un huissier peut par ailleurs laisser des documents sur la porte à la troisième visite, ce qui pourrait faire en sorte que des locataires absents pendant quelques semaines n'auraient pas connaissance de la plainte qui pèse sur eux avant d'être carrément expulsés, fait remarquer le porte-parole du RCLALQ.

Il déplore qu'on ne puisse prendre en considération les motifs du non-paiement de loyer, comme un chèque d'assurance parentale, de CSST ou de chômage en retard, comme c'est le cas à Hydro-Québec où on favorise la conclusion d'ententes de paiement. «On condamne les gens parce qu'ils sont pauvres dans une société de riches», déclare M. Trépanier.

Le représentant des associations de locataires juge curieux que Québec envisage d'accélérer la procédure la plus rapide à la Régie du logement: «La Régie a un parti pris pour traiter les causes de non-paiement de façon

prioritaire. Pourquoi la madame qui a des coquerelles dans son logement ou de la moisissure sur ses murs doit de son côté attendre 14 mois?»

Les propriétaires satisfaits

Le projet de loi en préparation au ministère sourit aux propriétaires. L'accélération des recours pour non-paiement de loyer, «c'était la priorité numéro 1 et la seule que nous avions», indique le président de la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ), Luc Courtemanche.

Il fait valoir que l'expulsion d'un mauvais payeur peut actuellement prendre environ trois mois et demi. Il faut attendre en effet que le locataire ait trois semaines de retard pour demander la résiliation du bail. L'audience a ensuite lieu environ 40 jours plus tard. Une fois que le jugement est rendu, quelques jours plus tard, il faut généralement attendre encore 30 jours avant l'expulsion, au cas où le locataire porterait la décision en appel. «Nous sommes heureux de voir que la ministre Normandeau semble avoir compris nos préoccupations», déclare M. Courtemanche.

Le son de cloche est similaire du côté de l'Association des propriétaires d'appartement du Grand Montréal. «Quand on sait que c'est une perte nette, à 100 %, les délais sont fatigans!», fait valoir le directeur de l'APAGM, Alain Renaud. Il ne s'émeut pas outre mesure des locataires démunis qui auraient de la difficulté à comprendre la procédure: «Il existe beaucoup d'organismes de locataires pour aider ces gens-là.»

Le président de l'Association des propriétaires du Québec, Martin Messier, appuie lui aussi le projet gouvernemental. «Dans la plupart de ces dossiers-là, les locataires n'ont rien à dire, ils ne sont généralement même pas présents. On est assailli, on lève la main droite et on dit "je le jure", et on répète ce qui est écrit dans la demande. Ces choses peuvent être prouvées sans qu'une salle d'audience soit nécessaire, avec un régisseur, des enregistrements et tout», indique M. Messier.

Le Devoir

ORFORD

SUITE DE LA PAGE 1

immobilier], a déclaré le chef péquist, c'est qu'avant qu'il mette une piastre dans le parc du Mont-Orford pour construire ses condos, il devrait attendre la date de l'élection.»

«Le PQ, a ajouté André Boisclair aux 12 000 manifestants, se bat avec vous et le PQ posera les gestes qui devront être posés si vous nous faites confiance.» Certes, le chef péquiste n'a pas dit qu'il irait jusqu'à abolir les engagements et contrats passés entre le gouvernement et des acteurs privés, comme le lui recommandait le parain de la loi-cadre de 1977 sur les parcs, Yves Duhaime. Mais il pourrait bien garder cette annonce en réserve au moment de l'adoption de la loi spéciale envisagée par le gouvernement Charest. Cela incitera vraisemblablement les investisseurs sérieux à attendre la prochaine échéance électorale, car André Boisclair pourrait alors réserver au projet le sort que Jean Chrétien a fait aux contrats d'hélicoptères ou celui que Jean Charest a réservé aux déductions.

Nouvelles embûches

Mais plusieurs autres obstacles pourraient entraver la privatisation d'Orford.

Sur le plan politique, le projet pourrait aussi rencontrer un écueil fatal lors du prochain conseil général du Parti libéral, au début de mai, ou miner la crédibilité de cette formation politique, si cette instance avaisait un projet qu'elle réprouvait il y a un an. En effet, les militants libéraux de l'Estrie vont soumettre une résolution d'urgence afin que Québec mette fin au projet de privatisation annoncé. Une telle résolution, quel que soit son sort, pourrait lancer une contestation ouverte du leadership du premier ministre. Mais, en politique aguer-

ri, Jean Charest pourrait saisir la balle au bond et en profiter pour constater que le consensus social qu'il exigeait lui-même, par écrit en 2003, comme condition essentielle de réalisation du projet, n'est pas là et que Québec doit trouver autre chose, comme confier la station à la Société des établissements de plein air (SEPAQ), par exemple. Cette société gouvernementale administre déjà d'autres parcs avec dynamisme.

Plusieurs autres obstacles, qui pourraient inquiéter tout autant les bailleurs de fonds, risquent de se retrouver en travers du chemin du projet immobilier que Jean Charest imposerait par loi spéciale grâce à sa majorité parlementaire.

Le moindre de ces obstacles serait une contestation de la loi spéciale elle-même malgré le tort que cette démarche pourrait causer, en termes de délais, à tout projet immobilier dans le parc actuel. Il est en effet fort difficile de contester le pouvoir du législateur lorsqu'il n'enfreint pas les principes de droits et les chartes.

Recours collectif

Mais un recours collectif pourrait être intenté par les descendants et les ayants droit de ceux qui ont cédé des terrains au gouvernement pour qu'il les protège à perpétuité par le statut de parc. L'idée fait son chemin présentement. Ses conséquences pourraient être lourdes sur le plan juridique comme sur le plan économique pour les promoteurs. A ces poursuites pourraient s'ajouter celles des propriétaires que Québec entend expropriier dans les terres basses qu'il projette d'acquérir avec la vente du mont Orford, ce qui risque d'enliser davantage le dossier devant les tribunaux.

Une autre contestation, cette fois aussi politique que juridique, pourrait frapper le projet si des groupes accusaient Québec devant la Commission de coopération environnementale de l'ALENA de faire fi de sa Loi sur les parcs. Le traité nord-américain oblige les gouverne-

KONATÉ

SUITE DE LA PAGE 1

mondialisation et propose de nouvelles routes pour les Maliens, comme pour les Québécois, afin d'assurer un développement économique plus harmonieux.

Avec le temps, mais surtout avec l'intrusion d'investisseurs étrangers, le Mali est devenu un des premiers producteurs mondiaux de coton. Il en produit plus de 600 000 tonnes par an. Ce coton, gourmand en engrais et autres fertilisants, appauvrit des terres déjà bien maigres. «Ca compromet l'avenir de plusieurs générations, nous le savons, mais nous avons d'immenses dettes à payer. Le millet que l'on produit n'est pas monnayable, alors on se concentre sur le coton», explique Moussa Konaté en entrevue. «J'ai été surpris de voir que le Canada a des usines textiles. Le coton ne pousse pas chez vous, vous l'achetez donc à bas prix pour venir le transformer et créer la plus-value ici.» Le problème est bien là: à peine 1 % de ce coton produit au Mali est transformé au pays. La presque totalité se retrouve sur un marché où les règles sont dictées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sans que les Maliens aient voix au chapitre. «L'OMC ferme les yeux sur les règles qu'elle s'est données pour protéger 15 000 cotonniers américains au détriment de plus de 10 millions de personnes qui vivent du coton dans mon pays», s'insurge Moussa Konaté. Sur le marché, le coton malien ne peut concurrencer celui des producteurs américains largement soutenus par des subventions. Comme d'autres, les Maliens demandent au minimum le respect des règles du commerce mondial. En contrepartie, Moussa Konaté explique que, lorsque la justice disparaît, elle n'a pas fui; elle est simplement partie mieux s'armer pour combattre l'injustice.

Un élan équitable

Quand des citoyens commencent à dire: «Attention, on ne paie pas les produits de ces pays à leur juste valeur, nous sommes prêts à mettre le prix», c'est le début d'un commerce plus juste, ce qu'on appelle maintenant communément le commerce équitable. Moussa Konaté qualifie concrètement ce commerce «d'élan d'humain à humain». Cet élan n'est pas né des institutions politiques ou économiques, mais d'une «inspiration citoyenne» et rend satisfaction aux artisans et producteurs du Mali tout en les valorisant.

C'est sur des bases de justice et de respect que s'est établi, il y a 20 ans, un échange entre Sainte-Elisabeth et Sanankoroba au Mali. Quand Moussa Konaté arrive

dans le village de Lanaudière, il ne vient pas quémander de l'aide, mais porter ce message déjà bien familier aux agriculteurs du Québec: «Aidez-nous à nous passer de l'aide.» Au début de l'échange, les Africains, sur leurs gardes, étaient méfiants. En Afrique, comme le rappelle Moussa Konaté, le Blanc est associé à la colonisation. «Les vieux du village ne voyaient pas pourquoi s'allier avec le monde blanc.» Peu à peu, les groupes se sont rapprochés, dans une dimension plus humaine. Les aînés africains ont bien vu que ces Blancs n'étaient pas comme leurs prédécesseurs, ces agriculteurs québécois se mettaient au niveau des plus pauvres et avaient beaucoup à partager, car «celui qui exploite la terre doit être honnête, la terre ne ment pas». Ils connaissaient les mêmes outils exigeants, mangeaient tous dans le même plat. Au final, «voir des Blancs respectueux, ça a impressionné tout le village». Si Moussa Konaté remarque qu'il n'aurait pas attendu à grand-chose, «sinon connaître d'autres façons de vivre et approcher les Blancs différemment», il constate aujourd'hui que ces agriculteurs du Québec très respectueux ont réussi à faire ce que les intellectuels africains ne parvenaient pas à réaliser auprès des paysans analphabètes. Les a priori sont tombés, des ponts se sont créés, et Moussa Konaté salue l'attitude des agriculteurs québécois.

Sur la route de la démocratie

La preuve venait d'être faite que deux univers prétendument éloignés pouvaient communiquer et même apprendre. Moussa Konaté, qui ne croyait pas au monde des ONG — «pour moi c'était du bluff, sans éthique» —, a bien constaté par cet échange interculturel basé sur l'honnêteté que deux mondes pouvaient s'enrichir et sortir un peu de leur isolement. Redonner confiance aux habitants des villages, voilà un aspect central du travail de terrain de Moussa Konaté. Cette ouverture positive sur le monde le permet, mais «les Africains doivent aussi travailler eux-mêmes sur cette dimension de la mise en confiance des populations». Selon Moussa Konaté, «80 % de la population au Mali est exclue du débat public parce que les gens ne maîtrisent pas la langue». C'est dans les villages qu'on peut éveiller les consciences, «la marmite ne bout pas par le haut» dirait le sage.

«Onze mille villages au Mali, c'est là que se passe la réalité de la vie, il est temps de penser à l'ingénierie de l'État», explique Moussa Konaté qui a pris Les Petites Routes de la démocratie, titre de son livre (Éditions Écosociété), pour s'interroger sur les institutions traditionnelles et pour construire un nouveau modèle démocratique à l'image des réalités de son pays. Chaque jour, parmi les 130 villages dans lesquels il travaille, Moussa Konaté ouvre le débat à tous: femmes, jeunes dès

15 ans, analphabètes... Tout le monde prend part au débat sous l'arbre à palabre pour analyser l'organisation politique et organisationnelle du village, «pour réfléchir à qui nous sommes et à qui nous voulons être, pour analyser comment nous communiquons des anciens aux jeunes...». Trente séances chaque année pour prendre le chemin, un pas à la fois, d'une démocratie à leur dimension. Ils doivent s'acharner à construire cette démocratie et, dans le même temps, lutter contre ce modèle de société lié à la mondialisation qui, finalement, ne souhaite que garantir la sécurité des marchés et de meilleurs moyens de circulation pour les marchandises. «Nous mettre un État pour que le marché puisse s'exprimer, ce n'est plus une vraie démocratie où le citoyen aura le vrai mot», dit Moussa Konaté. Ces infrastructures, ces routes, le téléphone, Internet, sont nécessaires pour l'épanouissement des marchés, mais ne sont pas des priorités pour les Maliens. Moussa Konaté prie pour que son pays cesse d'être «un pays sans personnalité», car c'est aussi la solution pour garder les jeunes Africains qui partent «pour des raisons économiques, mais aussi pour s'affirmer, pour se valoriser. Car, dans le village, ils n'ont pas droit au débat public.»

Mais voilà, à l'étranger, on ne veut pas d'eux. «On nous dépeuple de nos produits, c'est bizarre, on veut la mondialisation, mais pas les hommes», déplore Moussa Konaté. La mondialisation ouvre toutes grandes les frontières pour les matières premières, mais elles restent infranchissables pour les hommes. On a appauvri les terres et Moussa Konaté constate qu'en 2006 le quotidien des Maliens, «c'est manger», et cette quête ramène l'homme au «stade animal». «Nous sommes aussi orgueilleux que vous d'avoir un pays. C'est à contrecoeur que nous abandonnons notre village, mais on n'est pas fous, nous voulons aussi vivre là où sont parties nos ressources et là où il y a du mieux-être.» Dans le passé post-colonial, l'Afrique a vu ses fils et ses filles, sa matière grise, partir s'éduquer en Occident. Malgré les conditions et l'intégration difficiles, ces enfants de l'Afrique ne reviennent pas. Quitter sa terre, ses racines, c'est un déshonneur, et Moussa Konaté espère qu'on pourra favoriser de meilleures conditions de vie, pour que les hommes restent. «On nous a vidé de la matière grise, de nos ressources, qu'on ne nous aide pas maintenant de nos bras valides.» Sans ses matières, sans ses hommes, l'Afrique ne sera rien. Sans être atténuée par des élans de fraternité, comme celui qui unit Sainte-Elisabeth et Sanankoroba, la mondialisation n'entraîne que frustrations quotidiennes. «Il faut trouver une solution pacifique. Ne nous conduisez pas à la violence», avertit Moussa Konaté.

Collaborateur du Devoir

LE DEVOIR www.ledevoir.com Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ? La rédaction Au téléphone 514-985-3333 Par télécopieur 514-985-3360 Par courrier redaction@ledevoir.com La publicité Au téléphone 514-985-3399 Par télécopieur 514-985-3390 Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres Au téléphone 514-985-3344 Par télécopieur 514-985-3340 Par courrier avisdev@ledevoir.com Les petites annonces et la publicité par regroupement Au téléphone 514-985-3322 Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements Au téléphone 514-985-3355 du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30 Par télécopieur 514-985-5967 Par courriel abonnements@ledevoir.com Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559 L'agenda culturel Au téléphone 514-985-3346 Par télécopieur 514-985-3390

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organismes reconnus dont la mission est de promouvoir les services sociaux offerts par les entreprises. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organismes, veuillez en aviser votre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé sur Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richer, Québec, Québec, H2S 1R9. Émission de l'Agence de presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.